



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC.**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs.*

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs.*

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs.*

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités.*

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DU MUSÉE **TOULOUSE-LAUTREC ET AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL À SA** **PRÉSIDENTE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite au renouvellement du Conseil municipal de la Ville d'Albi en date du 27 mars 2026, par la délibération 26_032 du 27 mars 2026,

Conformément aux Statuts du musée de 1923, le maire de la Ville d'Albi est membre de droit. Il occupe historiquement les fonctions de Président de l'Etablissement public Musée Toulouse-Lautrec,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Conformément aux Statuts de 1922,

ENTENDU le présent exposé,
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

ELIT

Article 1 : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Présidente du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec.

DÉCIDE à l'unanimité

Article 2 : de donner délégation de signature à la Présidente de l'Etablissement public Musée Toulouse-Lautrec pour les documents juridiques et financiers et tous autres documents officiels relatifs au fonctionnement de l'établissement.

DIT QUE

Article 3 : la Présidente de l'Etablissement public Musée Toulouse-Lautrec dressera la liste des décisions prises au cours de l'année N lors du premier conseil d'administration de l'année N+1.

Ampliation adressée au comptable de l'Etablissement public.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC**

Conformément aux Statuts du musée du 6 juin 1923 et à ses articles 1^{er}, 2 et 3 en particulier,

Considérant que le représentant de l'Etat, les deux membres désignés par le Préfet, celui du Département, ceux de la Ville, ainsi que le Conservateur, membres de droit, constituent le conseil des membres institutionnels qui cooptent les personnalités autres,

Considérant la délibération de la Ville d'Albi en date du 13 avril 2026, désignant madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL maire d'Albi, madame Marie-Pierre BOUCABEILLE et monsieur Mathieu VIDAL en tant que représentants du Conseil municipal au sein de l'établissement public du musée Toulouse-Lautrec,

Considérant les liens fonctionnels forts entre la Ville d'Albi et la Direction du musée ainsi que la centralisation des échanges assumée par le Directeur général adjoint de la Ville d'Albi et de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, monsieur Nicolas DUCROCQ,

Considérant la nomination de madame Ariane AUJOLAT pour succéder à madame Chloé THEAULT au poste de conseillère pour les musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie - site de Toulouse, représentant le Directeur régional en cours de nomination,

Considérant le décès en 2023 de monsieur Léonard GIANADDA, membre jusqu'alors du conseil d'administration au titre des personnes ayant fait des libéralités importantes à l'établissement,

Vu la délibération du 4 juin 2018 portant modification de la composition du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec, suite à la désignation par le Préfet du Tarn de Bertrand du VIGNAUD de VILLEFORT des VORIES au siège d'administrateur du musée Toulouse-Lautrec,

Vu la délibération du 23 novembre 2018 portant modification de la composition du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec, suite à la désignation par le Préfet du Tarn de madame Marie-France MARCHAND-BAYLET au siège d'administrateur du musée Toulouse-Lautrec,

Vu la délibération du 3 juin 2019 portant modification de la composition du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec, suite à la désignation par le Président du Conseil départemental, monsieur Christophe RAMOND, de monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE au siège d'administrateur du musée Toulouse-Lautrec,

Vu la délibération du 10 octobre 2022, portant modification de la composition du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec, suite au remplacement de madame Florence SARAGOZA par madame Fanny GIRARD à la direction de l'établissement,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE

En tant que membres de droit

Le maire de la Ville d'Albi, madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, élue Présidente du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec.

En tant que représentants de la Ville d'Albi

Madame Marie-Pierre BOUCABEILLE, adjointe au maire délégué à la culture,

Monsieur Mathieu VIDAL, adjoint au maire délégué au commerce, à l'artisanat et au tourisme.

En tant que membre invité, sans droit de vote

Monsieur Nicolas DESROZIER, conseiller municipal de la Ville d'Albi, délégué à l'Office municipal de la culture, aux relations avec les associations culturelles et à la promotion de la langue occitane.

CONFIRME

La composition statutaire du « conseil du musée » tel qu'énoncé par les statuts de l'établissement public :

Composition statutaire	Nom des personnalités
Membres de droit	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi Fanny GIRARD, conservatrice du musée
1 conseiller départemental	Laurent VANDENDRIESSCHE
2 conseillers municipaux	Marie-Pierre BOUCABEILLE Mathieu VIDAL
1 délégué du ministère de la culture	Ariane AUJOLAT
2 membres désignés par le Préfet	Bertrand du VIGNAUD de VILLEFORT des VORIES Marie-France MARCHAND-BAYLET
4 membres choisis en raison de leur compétence, habitant le département	Marc ALIAS Christine DEVOISINS Jacqueline LAPEYRE Jean-Pierre WALLEZ

CONFIRME

La participation aux séances du Conseil d'administration du musée :

En tant que membre invité, sans droit de vote	Nicolas DESROZIER Nicolas DUCROCQ
---	--------------------------------------

RAPPELLE QUE

Par délibération du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec en date du 7 décembre 1961, les anciens maires d'Albi sont membres de droit associés au Conseil d'administration.

Ampliation adressée au comptable public du musée,

Fait à Albi, le 5 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

L'Ordonnateur,

Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC.**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs.*

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs.*

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs.*

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités.*

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Avec la généralisation de la nomenclature comptable M57 depuis 2024, les collectivités locales (régions, départements, collectivités à statut particulier, communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants) ont été dans l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier. Le musée Toulouse-Lautrec a approuvé ce dernier lors du Conseil d'administration du 22 mars 2024.

Un nouveau règlement budgétaire et financier doit être voté après chaque renouvellement d'assemblée et avant le vote de la première délibération budgétaire.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du musée et permet de regrouper dans un document unique les règles auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a également pour finalité l'appropriation des règles par l'ensemble des acteurs du musée (administrateurs et agents) et de promouvoir une culture de gestion commune.

Le règlement assure enfin la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Valable pour la durée de la mandature, il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessaire adaptation de règles de gestion du musée Toulouse-Lautrec.

Le règlement budgétaire et financier comporte quatre parties :

- le titre 1 rappelle les grands principes budgétaires et comptables applicables ainsi que les principaux temps du cycle budgétaire ;
- le titre 2 présente les outils de la gestion pluriannuelle ;
- le titre 3 décrit le processus d'exécution des dépenses publiques et de recouvrement des recettes, ainsi que les opérations comptables spécifiques de fin d'exercice (reports et restes à réaliser, rattachement des charges et des produits de l'exercice...) ;
- le titre 4 porte sur des dispositions comptables diverses (gestion de l'inventaire, amortissements, provisions, dette...).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE à l'unanimité

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

APPROUVE

Le règlement budgétaire et financier présenté en annexe et toutes les dispositions qu'il contient.

AUTORISE

Madame la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE

L'ensemble des opérations du compte administratif pour l'exercice 2025 du budget général du musée Toulouse-Lautrec.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec.**



Musée Toulouse
Lautrec
RÈGLEMENT
BUDGETAIRE ET
FINANCIER

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
DISPOSITIONS GENERALES.....	3
1. Cadre juridique applicable.....	3
2. Validité et révision du règlement budgétaire et financier.....	3
TITRE 1 – LE CADRE BUDGETAIRE.....	4
1. Présentation du budget.....	4
2. Vote du budget et cycle budgétaire.....	4
2.1 Le vote du budget.....	4
2.2 Le cycle budgétaire.....	5
TITRE 2 – GESTION DE LA PLURIANNUALITE.....	8
TITRE 3 – L’EXÉCUTION DU BUDGET.....	9
1. Principes comptables.....	9
1.1 Le principe de la séparation de l’ordonnateur et du comptable.....	9
1.2 Autres principes comptables.....	9
2. L’exécution des dépenses.....	9
2.1 la comptabilité d’engagement.....	9
2.2 Le paiement de la dépense.....	10
2.3 L’exécution des recettes.....	11
2.4 Les régies.....	11
2.5 Les opérations de fin d’exercice.....	12
TITRE 4 - Opérations financières particulières.....	13
1. Les immobilisations.....	13
2. Les provisions.....	14
3. La dette.....	14
3.1 La dette propre.....	14
3.2 Les garanties d’emprunt.....	15

PRÉAMBULE

Le musée Toulouse Lautrec a décidé d'adopter la norme comptable M57, qui est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le règlement budgétaire et financier est un document qui répond à une obligation posée par l'instruction budgétaire et comptable M57 et qui a également pour finalité l'appropriation des règles par l'ensemble des acteurs du musée (agents et élus). Il permet de :

- Décrire les procédures de l'établissement, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun pour renforcer une culture de gestion commune entre toutes les directions et les services de l'établissement ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

DISPOSITIONS GENERALES

1. Cadre juridique applicable

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier répond à l'article 1.2.3 du tome 2 de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi que l'article L.1612-30 du CGCT qui encadre son contenu.

2. Validité et révision du règlement budgétaire et financier

Le présent règlement est adopté jusqu'au prochain renouvellement du conseil d'administration.

Le cas échéant, il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, par délibération du conseil d'administration.

TITRE 1 – LE CADRE BUDGETAIRE

1. Présentation du budget

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le conseil d'administration, prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du code général des collectivités territoriales et de la nomenclature comptable M57. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du musée. La section d'investissement retrace les dépenses non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de l'établissement.

L'élaboration budgétaire doit répondre à cinq principes :

- **L'annualité** : le budget est voté chaque année pour une durée d'un an (1^{er} janvier de l'année N jusqu'au 31 décembre de l'année N). Il doit comprendre les dépenses et les recettes propres à l'exercice concerné.
- **L'équilibre réel** : ce principe oblige les collectivités territoriales :
 - A évaluer sincèrement les dépenses et les recettes ;
 - A voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget ;
 - A assurer le remboursement du capital de leur dette par des ressources propres.
- **L'unité** : la totalité des dépenses et des recettes est inscrite dans un seul document.
- **L'universalité** : l'ensemble des recettes du budget finance l'ensemble des dépenses. Elle est décomposée en 2 règles :
 - Le règle de non-compensation, qui interdit la contraction de dépenses et de recettes ;
 - La règle de non affectation, qui interdit l'affectation d'une recette à une dépense déterminée.
- **La spécialité** : les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts par chapitre ou par articles, dans chacune des sections (fonctionnement et investissement).

2. Vote du budget et cycle budgétaire

2.1 Le vote du budget

Le budget du musée est voté par nature avec une présentation croisée par fonction. La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Il est voté au niveau du chapitre avec des opérations d'équipements en investissement.

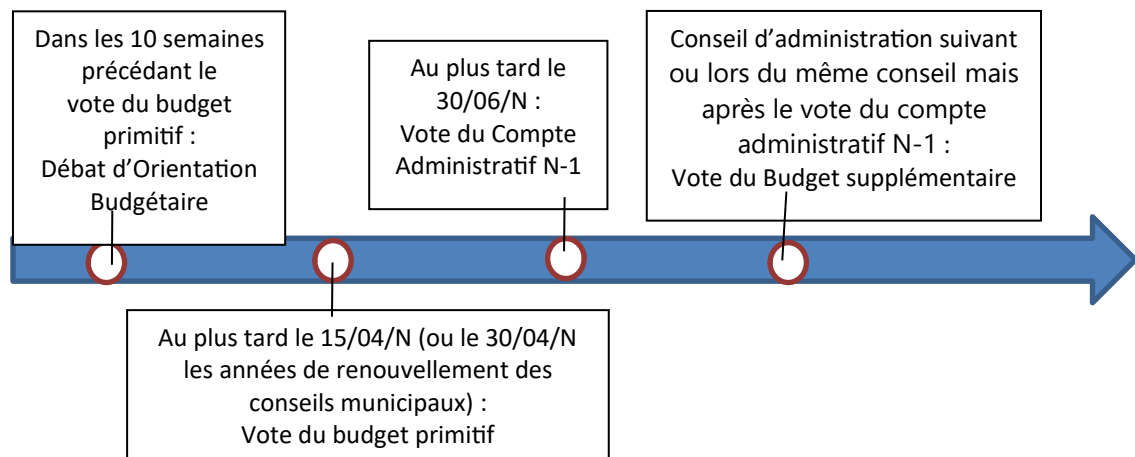
En dépenses, les crédits votés sont limitatifs. Les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux crédits votés.

Il se prépare, et s'exécute selon un calendrier précis, et se compose de différents documents budgétaires.

Le budget du musée est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en :

- Un budget primitif (BP),
- Un budget supplémentaire (BS) qui reprend notamment le résultat de l'exercice précédent,
- Des décisions modificatives (DM) avant ou après le budget supplémentaire, ou des virements de crédit (VC) autant que nécessaire,

2.2 Le cycle budgétaire



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

En application de l'article L.1312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, lequel doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Le DOB doit être précédé d'un rapport sur la situation de l'établissement en matière d'égalité hommes femmes ainsi que d'un rapport sur la situation de l'établissement en matière de développement durable. Lors du vote de cette étape, le musée doit présenter l'exécution et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel ainsi que des objectifs chiffrés en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement (évolution de l'encours de dette). Les données présentées doivent inclure le budget principal et les budgets annexes.

Le budget primitif

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les prévisions du budget doivent être sincères, toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues. Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement permettre le remboursement de la

dette. En vertu de cette règle, la section de fonctionnement doit avoir un solde positif ou nul. Le musée ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Le budget primitif (maquette réglementaire) doit être accompagné d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les décisions modificatives (DM)

Au cours de l'exercice, le budget primitif peut être complété par une ou plusieurs décisions modificatives. Les décisions modificatives ont pour objectif d'ajuster les prévisions budgétaires. Elles sont nécessaires, par exemple, en cas de survenance d'événements imprévisibles ou inconnus lors de la préparation du budget primitif. Elles ne remettent pas en cause les grands équilibres décidés lors du vote du budget primitif. Elles s'imposent dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Les inscriptions nouvelles ou ajustements de crédits doivent être motivés et gagés par des recettes nouvelles, ou des redéploiements de crédits.

Les virements de crédits (VC)

L'assemblée délibérante peut autoriser la Présidente, à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections. Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ils font l'objet d'une décision transmise au contrôle de légalité puis notifiée au comptable public. La Présidente doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance suivant cette décision.

Le budget supplémentaire (BS)

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet de reprendre, après le vote du compte administratif N-1, les résultats de l'exercice clos ainsi que les éventuels reports de crédits en investissement (le montant des reports en dépenses et en recettes doit être conforme aux restes à réaliser constatés au compte administratif de l'exercice écoulé).

Le compte administratif (CA)

Le compte administratif traduit la comptabilité de l'ordonnateur. Il rapproche les crédits ouverts des réalisations effectives. C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice.

Le compte de gestion

Le compte de gestion est établi par le comptable public, qui est tenu de le transmettre à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement) ainsi que le bilan comptable de l'établissement (description synthétique de son actif et de son passif).

Le compte financier unique (CFU)

Le compte financier unique (CFU) est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable qui a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU rapproche les crédits ouverts des réalisations effectives. C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice et donne une vision de la situation patrimoniale de la collectivité.

Le CFU comprend un bilan synthétique, un compte de résultat et les annexes précédemment jointes au compte administratif (état de la dette, comptabilisation des provisions, entrées et sorties d'immobilisations, état du personnel...).

A la suite de la généralisation de la nomenclature M57 à toutes les collectivités et à l'expérimentation du CFU, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées devront adopter le CFU au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Le musée Toulouse-Lautrec passera au CFU à partir de l'exercice 2026.

TITRE 2 – GESTION DE LA PLURIANNUALITE

Les opérations pluriannuelles peuvent être suivies budgétairement dans le cadre de la procédure des autorisations de programme et d'engagements. Ce mode de gestion permet de déroger au principe d'annualité budgétaire en votant un montant pluriannuel et en inscrivant au budget annuel uniquement la dépense à régler aux cours de l'exercice.

Les Autorisations de Programme (AP – section d'investissement) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Elles sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Elles définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement représentant la répartition des dépenses prévisionnelles.

L'équilibre budgétaire de chaque exercice N s'apprécie en tenant seulement compte des seuls crédits de paiement ouverts au budget dudit exercice.

Les autorisations d'engagement (AE – section de fonctionnement) sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers et à l'exclusion des frais de personnel. Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) correspondantes.

Lorsque le budget n'est pas voté en fin d'année N-1, et pendant la période avant son vote en année N, l'ordonnateur peut liquider et mandater des dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondant aux autorisations de programme/d'engagement ouvertes au cours des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

TITRE 3 – L'EXÉCUTION DU BUDGET

1. Principes comptables

1.1 Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

L'ordonnateur est chargé de constater les droits et les obligations de l'établissement, de liquider les recettes et d'émettre les ordres de recouvrer. Il engage, liquide et ordonnance les dépenses.

Le comptable public, agent de l'Etat, contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses de l'établissement, dans la limite des crédits régulièrement ouverts par l'établissement.

1.2 Autres principes comptables

Les principaux principes comptables garantissant la production de comptes annuels fiables sont les suivants :

- La régularité : conformité aux lois et aux règlements en vigueur des opérations financières conduisant aux enregistrements comptables, en lien avec la nomenclature budgétaire ;
- La sincérité : comptabilisation des dépenses et des recettes en fonction des éléments d'information disponibles à un moment donné ;
- L'exhaustivité : enregistrements comptables reflétant la totalité des droits et obligations de l'établissement ;
- La spécialisation des exercices : enregistrement définitif en comptabilité des opérations se rattachant à la bonne période comptable ou au bon exercice
- La permanence des méthodes : les mêmes règles et procédures sont appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables d'un exercice à l'autre
- L'image fidèle : les comptes donnent une représentation du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de l'établissement conforme à la réalité.

2. L'exécution des dépenses

2.1 la comptabilité d'engagement

La tenue de la comptabilité d'engagement des dépenses de fonctionnement comme d'investissement constitue une obligation réglementaire pour l'ordonnateur (article L2342-2 du code général des collectivités territoriales). Les engagements sont effectués par les directions opérationnelles.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par l'établissement de ses engagements auprès des tiers.

Cette comptabilité d'engagement permet à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;

- Les crédits disponibles à l'engagement
- Les crédits disponibles au mandatement
- Les dépenses et recettes réalisées

Dans le cadre des crédits gérés en AP ou AE, l'engagement porte sur l'AP ou l'AE et donc sur des crédits pluriannuels.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel l'établissement crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande ...

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre, article, fonction).

L'engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits. La signature de l'engagement juridique est de la compétence exclusive de la Présidente qui peut déléguer sa signature conformément à la réglementation en vigueur.

2.2 Le paiement de la dépense

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les dépenses doivent être liquidées puis mandatées.

Le délai global de paiement des factures est de 30 jours à compter de la réception des factures, délai décomposé en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires peuvent être facturés. Ce délai court à compter de la réception de la facture. Il peut être interrompu pour différents motifs (service qui ne serait pas fait notamment).

A réception de la facture, l'ordonnateur liquide et mandate les dépenses.

La liquidation est réalisée par la direction des finances. Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte :

- D'une part le contrôle du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation ;
- D'autre part, la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.

La liquidation est rattachée à l'engagement initial. Si ce dernier se révèle insuffisant, son abondement préalable est impératif. Si la dépense est inférieure à l'engagement initial et couvre l'intégralité du coût alors ce dernier sera soldé.

Le mandatement s'effectue sous la responsabilité de la direction des finances. C'est l'acte administratif donnant, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre de payer la dette au créancier. Cet ordre de payer est accompagné des pièces justificatives prévues par l'annexe I mentionnée à l'article D. 1617-19 du CGCT. Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique puis signés par la Présidente, ou toute autre personne ayant reçu délégation de signature. L'ensemble de ces éléments est transmis par voie dématérialisée au comptable public pour paiement.

2.3 L'exécution des recettes

L'établissement émet un titre de recette pour faire valoir ses droits auprès de son débiteur. La liquidation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles. L'ordonnateur transmet au comptable le titre de recettes. Le recouvrement de la créance relève exclusivement de la responsabilité du comptable public qui est seul habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

Les directions opérationnelles établissent un état liquidatif accompagné de pièces justificatives. Ils doivent s'assurer de la bonne identité du débiteur, gage de fiabilité du recouvrement. Ces états sont transmis à la direction des finances. La liquidation des recettes permet de vérifier l'existence de la recette et d'en déterminer le montant.

L'émission du titre de recette est effectuée par la direction des finances et consiste, conformément aux états liquidatifs et aux engagements de recettes réalisés, à transmettre un ordre de recouvrement, accompagné des pièces justificatives nécessaires, au comptable public pour toute recette exigible en faveur de l'établissement. Les titres et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique puis signés par la Présidente, ou toute autre personne ayant reçu délégation de signature. L'ensemble de ces éléments est transmis par voie dématérialisée au comptable public pour recouvrement.

2.4 Les régies

Seul le comptable public est habilité à régler les dépenses et à encaisser les recettes de l'établissement.

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable public, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

La création d'une régie est de la compétence du conseil d'administration mais elle peut être déléguée à la Présidente. Lorsque cette compétence est déléguée, les régies sont créées par arrêtés. L'avis conforme du comptable est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de régie.

La régie d'avance permet au régisseur de payer certaines dépenses, énumérées dans l'acte de création de la régie. Pour cela il dispose d'avances de fonds versées par le comptable public de l'établissement. Une fois les dépenses payées, l'ordonnateur établit un mandat au nom du régisseur et le comptable viendra ensuite s'assurer de la régularité de la dépense présentée au regard des pièces justificatives fournies par le régisseur et reconstituera l'avance qui a été faite au régisseur à hauteur des dépenses validées.

La régie de recettes permet au régisseur d'encaisser les recettes réglées par les usagers des services de l'établissement et énumérées dans l'acte de création de la régie. Le régisseur dispose pour se faire d'un fonds de caisse permanent dont le montant est mentionné dans l'acte de régie. Le régisseur verse et justifie les sommes encaissées au comptable public au minimum une fois par mois et dans les conditions fixées par l'acte de régie.

Le suivi et le contrôle des régies

L'ordonnateur, au même titre que le comptable public, est chargé de contrôler le fonctionnement des régies et l'activité des régisseurs. Il peut s'agir d'un contrôle, sur pièces, sur place.

2.5 Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice permettent de respecter le principe budgétaire d'annualité et le principe d'indépendance des exercices basés sur la notion de droits constatés.

Le calendrier de clôture budgétaire est établi chaque année par la direction des finances après échanges avec le comptable public. Il vise à fluidifier les opérations de clôture et une reprise rapide de l'exécution budgétaire en N+1.

La journée complémentaire

Les documents de fin d'exercice sont établis après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au terme de la journée dite « complémentaire » (31 janvier N+1).

Celle-ci permet, la comptabilisation des dernières opérations de l'exercice N à savoir :

- Prise en charge des derniers titres et mandats de la section de fonctionnement ;
- Opérations d'ordre budgétaire et non budgétaires ;
- Opérations de rattachement des charges et produits ;
- Opérations relatives aux charges et produits constatés d'avance.

Le rattachement des charges et produits

L'objectif de cette procédure est d'intégrer dans le résultat de l'exercice toutes les charges significatives correspondant à des services faits au cours d'une année pour respecter les principes d'annualité et de sincérité budgétaire et permettre une meilleure comparabilité des exercices puisqu'on y rattache toutes les charges qui les concernent.

Le rattachement des charges à l'exercice est une règle qui concerne uniquement la section de fonctionnement et les dépenses engagées, pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre, mais qui n'ont pu être mandatées avant l'arrêt des paiements (facture non arrivée).

Les reports (restes à réaliser)

Les restes à réaliser concernent exclusivement la section d'investissement et correspondent aux dépenses et recettes d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice.

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif N et sont repris dans le budget de l'exercice suivant (N+1). L'état des restes à réaliser est établi par la direction des finances, après avis des directions opérationnelles, signé par la Présidente, ou toute autre personne ayant reçu délégation de signature, puis transmis au comptable public.

TITRE 4 - Opérations financières particulières

1. Les immobilisations

Le patrimoine de l'établissement regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à l'établissement. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Une immobilisation incorporelle, corporelle ou financière est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il est probable que l'établissement bénéficiera des avantages économiques futurs ou du potentiel de service attendus de l'utilisation de l'immobilisation ;
- Son utilisation s'étend sur plus d'un exercice, l'immobilisation étant destinée à rester durablement à l'actif de l'entité ;
- Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante ;
- Il s'agit d'un élément identifiable du patrimoine, contrôlé par l'établissement.

L'inventaire comptable

La gestion de l'inventaire comptable est de la responsabilité de l'ordonnateur. Elle comprend :

- La production des états réglementaires annexés au BP et au CA ;
- L'enregistrement des mouvements d'acquisition, de cession et de transferts ;
- Le calcul et la comptabilisation des écritures d'amortissement et de cession.

Pour effectuer le suivi des biens acquis, un numéro d'inventaire comptable est attribué par la direction des finances à chaque bien individualisable afin de connaître le coût historique de chaque élément du patrimoine. Ce numéro d'inventaire est rappelé lors de mouvements patrimoniaux affectant le bien (cession, mise à disposition, réforme, destruction ...).

La nomenclature M57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composants lorsque les enjeux le justifient. Cette modalité de comptabilisation fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Les directions opérationnelles sont tenues de faire remonter les sorties d'actif à la direction des finances.

Les amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources pour pouvoir renouveler ceux-ci régulièrement. Il est pratiqué sur un modèle linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service. Ses modalités de mise en œuvre sont définies par délibération de l'assemblée délibérante.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf en cas de fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, de la nature du bien ou à la suite d'une dépréciation et uniquement de manière prospective.

De façon dérogatoire à la règle du prorata temporis l'établissement amortit sur une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition les biens de faible valeur. Le seuil à partir duquel un bien est considéré comme de faible valeur est défini par délibération.

La neutralisation des amortissements

Les dotations aux amortissements participent à l'équilibre et à la sincérité du budget. Toutefois, la nomenclature M57 permet aux collectivités et à leurs établissements de mettre en œuvre un dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement par le biais d'une dépense d'ordre de la section d'investissement (compte 198) et d'une recette d'ordre de la section de fonctionnement (compte 7768x) d'un montant équivalent. Ce dispositif de neutralisation est susceptible de s'appliquer pour les subventions d'équipement versées. La faculté de mettre en œuvre le dispositif de neutralisation est prévue annuellement par l'établissement lors du vote du budget.

2. Les provisions

La constitution d'une provision s'inscrit dans le cadre du principe comptable de prudence. De manière générale, une provision permet de constater comptablement un risque ou une charge probable. C'est une dépense obligatoire (article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées sur la base de la survenance de risques réels selon les dispositions suivantes :

- En cas de litige : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre l'établissement, une provision est constituée à hauteur du montant estimé l'établissement de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par l'établissement à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimé par l'établissement ;
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par l'établissement à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public ;
- En dehors, de ces cas, l'établissement peut décider de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré.

3. La dette

3.1 La dette propre

Pour compléter des ressources, l'établissement peut recourir à l'emprunt pour financer des dépenses d'investissement uniquement.

Le remboursement du capital emprunté correspond à une dépense d'investissement qui doit être inscrite au budget et couverte par des recettes propres. Il est donc impossible de couvrir la charge d'une dette préexistante par un nouvel emprunt. Le remboursement des intérêts est comptabilisé en fonctionnement. Le total de ces deux charges constitue l'annuité de remboursement de la dette.

Contractualisation des dettes financières

La contractualisation des dettes financières débute par la définition du besoin en matière d'emprunt. Les volumes annuels d'emprunts à mobiliser sont arrêtés sur la base des prévisions d'exécution financière du budget.

Une fois que le montant de l'emprunt est arrêté, une consultation bancaire est organisée sur la base d'un cahier des charges rédigé par la direction des finances. Ce cahier des charges présente :

- le contexte de la consultation ;
- les projets à financer ;
- les objectifs de la consultation ;
- les caractéristiques générales du prêt : phase de mobilisation, phase de consolidation, durée et mode d'amortissement, type de taux (fixe et/ou variable)...
- les éléments constitutifs de l'offre de prêt ;
- la date limite de candidature ;
- et les critères de sélection.

À l'issue de la consultation (phase de négociation comprise), les différentes offres sont analysées et le choix du ou des établissements retenus est matérialisé par une délibération qui autorise la Présidente à signer les contrats d'emprunt.

3.2 Les garanties d'emprunt

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel l'établissement accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt (ou d'une part de celui-ci) en cas de défaillance du débiteur.

Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière.

S'agissant des personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives visant à limiter les risques :

- Plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Le montant total de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- Division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par l'établissement ;
- Partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant total de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80%

pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Ces ratios sont cumulatifs.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunts accordées aux opérations relative au logement social.

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est obligatoirement prise par l'assemblée délibérante.

L'établissement est informé annuellement par les établissements de crédit du capital restant dû et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit. La redéfinition d'un contrat initial garanti entraîne une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une annexe au budget primitif et au compte administratif.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL D'ALBI-VILLE - EXERCICE 2025

Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration le compte de gestion 2025 du budget général du musée Toulouse-Lautrec présenté par la responsable du service de gestion comptable d'Albi, qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2025.

Statuant sur cette comptabilité, les membres du Conseil d'Administration sont invités à déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par la responsable du service de gestion comptable d'Albi n'appelle ni observations ni réserves.-

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSTATE

La parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable,

A l'unanimité,

APPROUVE

Le compte de gestion du budget général du musée Toulouse-Lautrec établi par la responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2025.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec.**

A blue ink signature is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MUSEE TOULOUSE-LAUTREC" around the perimeter and "ALBI" at the bottom. In the center of the stamp is a stylized red logo.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Philippe ROBERT
Mme Florence LESTRADE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 03/02/2026
DU 04/02/2026 AU 17/04/2026

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 44
4EME PARTIE : Page des signatures	45

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 968,31
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-14,53
Autres immobilisations incorporelles	40,46	Réserves	408,96
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	67,93
Terrains		Résultat de l'exercice	74,14
Constructions	17,19	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 504,81
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers	2,59	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel		DETTES FINANCIÈRES	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		Emprunts obligataires	
Autres	2 205,30	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Immobilisations corporelles en cours	16,69	Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
Immobilisations financières (nettes)	1,23	DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 283,46	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63,09
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	45,07
Stocks	117,54	Produits constatés d'avance	
Créances	81,29	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	108,16
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie	131,26	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	108,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	330,09	Comptes de régularisation (III)	0,59
Comptes de régularisation (III)		Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	2 613,55
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 613,55		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LOW

Exercice 2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		151 727,55	111 269,55	40 458,00	16 125,00
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		19 653,07	2 460,00	17 193,07	17 603,07
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		2 591,20		2 591,20	
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		3 246 348,27	1 041 050,27	2 205 298,00	2 060 328,90
Immobilisations corporelles en cours		16 691,92		16 691,92	16 691,92
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		1 227,21		1 227,21	1 227,21
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		3 438 239,22	1 154 779,82	2 283 459,40	2 111 976,10

BILAN (en Euros)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LOW

Exercice 2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		117 537,52		117 537,52	116 100,39
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		324,05		324,05	1 360,54
Créances sur les redevables et comptes rattachés		80 968,24		80 968,24	69 680,25
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		198 829,81		198 829,81	187 141,18
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		131 257,77		131 257,77	408 433,49
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		131 257,77		131 257,77	408 433,49
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		2,56		2,56	0,01
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		3 768 329,36	1 154 779,82	2 613 549,54	2 707 550,78

BILAN (en Euros)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LO

Exercice 2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		613 241,11	613 241,11
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		1 355 063,95	1 267 353,22
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-14 528,54	-14 528,54
RÉSERVES		408 958,52	408 958,52
REPORT A NOUVEAU		67 929,36	38 110,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		74 141,11	29 819,27
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		2 504 805,51	2 342 953,67

BILAN (en Euros)

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		63 092,21	80 893,84
Dettes fiscales et sociales		11 148,49	4 787,96
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		33 918,33	276 599,44
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		108 159,03	362 281,24
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		108 159,03	362 281,24
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		585,00	2 315,87
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		2 613 549,54	2 707 550,78

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LOW

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	937,30	856,07
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		50,00
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1 324,20	1 301,45
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	2 261,50	2 207,52
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 296,40	1 359,60
Charges de personnel	773,44	696,73
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,11	0,91
Impôts et taxes	34,86	28,12
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	82,42	89,23
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 187,22	2 174,60

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LOW

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025
En Milliers d'Euros

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		3,10
Autres charges	0,14	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	0,14	3,10
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	74,14	29,82
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	74,14	29,82

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		937 300,00	856 068,00	81232.00
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs			50 000,00	-50000.00
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		1 324 199,76	1 301 447,23	22752.53
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		2,19	1,00	1.19
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		2 261 501,95	2 207 516,23	53985.72
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 296 403,65	1 359 601,81	-63198.16
Charges de personnel		773 436,06	696 733,24	76702.82
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		544 823,59	501 444,69	43378.90
Dont charges sociales		228 612,47	195 288,55	33323.92
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		105,33	913,85	-808.52
Impôts et taxes		34 855,35	28 118,77	6736.58
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		82 420,53	89 229,29	-6808.76
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 187 220,92	2 174 596,96	12623.96
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre			3 100,00	-3100.00
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé			3 100,00	-3100.00
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		139,92		139.92
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		139,92	3 100,00	-2960.08
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		74 141,11	29 819,27	44321.84
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		74 141,11	29 819,27	44321.84

ETAT : I-5

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

ETAT : I-5

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



ETAT : II-1

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

Exercice 2025

Résultats budgétaires de l'exercice

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	326 801,27	2 410 079,36	2 736 880,63
Titres de recette émis (b)	170 131,26	2 398 740,23	2 568 871,49
Réductions de titres (c)		1 021,00	1 021,00
Recettes nettes (d = b - c)	170 131,26	2 397 719,23	2 567 850,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	326 801,27	2 410 079,36	2 736 880,63
Mandats émis (f)	253 903,83	2 364 214,55	2 618 118,38
Annulations de mandats (g)		40 636,43	40 636,43
Dépenses nettes (h = f - g)	253 903,83	2 323 578,12	2 577 481,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 141,11	
(h - d) Déficit	83 772,57		9 631,46

ETABLISSEMENT : 081003 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : II-2

S²LO

services non

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	163 048,21		-83 772,57		79 275,64
Fonctionnement	67 929,36		74 141,11		142 070,47
TOTAL I	230 977,57		-9 631,46		221 346,11
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	230 977,57		-9 631,46		221 346,11



ETAT DES DEPENSES - M0657 - TOULOUSE LAUTREC

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : TI-3 - Page gauche 19

S2LO

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 140,00		46 140,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	280 661,27		280 661,27
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	326 801,27		326 801,27
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	326 801,27		326 801,27
TOTAL GENERAL		326 801,27		326 801,27



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	46 140,00	29 640,00		29 640,00	16 500,00
21	280 661,27	224 263,83		224 263,83	56 397,44
SOUS-TOTAL	326 801,27	253 903,83		253 903,83	72 897,44
TOTAL	326 801,27	253 903,83		253 903,83	72 897,44
TOTAL GENERAL	326 801,27	253 903,83		253 903,83	72 897,44



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	63 400,00		63 400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	63 400,00		63 400,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 400,00		63 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	2 853,06		2 853,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 500,00		97 500,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	100 353,06		100 353,06
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	163 048,21		163 048,21
TOTAL GENERAL		326 801,27		326 801,27



ETAT DES PREVISIONS - 08/05/2025 - TOULOUSE LAUTREC

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : II-3 - Page droite 20

S2LO

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	63 400,00	87 710,73		87 710,73	-24 310,73
SOUS-TOTAL	63 400,00	87 710,73		87 710,73	-24 310,73
TOTAL	63 400,00	87 710,73		87 710,73	-24 310,73
021	2 853,06				2 853,06
040	97 500,00	82 420,53		82 420,53	15 079,47
TOTAL	100 353,06	82 420,53		82 420,53	17 932,53
001	163 048,21				163 048,21
TOTAL GENERAL	326 801,27	170 131,26		170 131,26	156 670,01



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 015 226,30	-500,00	1 014 726,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 293 800,00		1 293 800,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700,00		700,00
67	CHARGES SPECIFIQUES		500,00	500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 309 726,30		2 309 726,30
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 853,06		2 853,06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 500,00		97 500,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	100 353,06		100 353,06
TOTAL GENERAL		2 410 079,36		2 410 079,36

ETAT DES DEPENSES - 08/06/2026 - TOULOUSE LAUTREC

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	1 014 726,30	990 520,89	33 219,43	957 301,46	57 424,84
012	1 293 800,00	1 291 027,88	7 417,00	1 283 610,88	10 189,12
65	700,00	141,25		141,25	558,75
67	500,00	104,00		104,00	396,00
TOTAL	2 309 726,30	2 281 794,02	40 636,43	2 241 157,59	68 568,71
023	2 853,06				2 853,06
042	97 500,00	82 420,53		82 420,53	15 079,47
TOTAL	100 353,06	82 420,53		82 420,53	17 932,53
TOTAL GENERAL	2 410 079,36	2 364 214,55	40 636,43	2 323 578,12	86 501,24



ETAT DES REVENUS - 00055 - TOULOUSE LAUTREC

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : TI-3 - Page gauche 22

S2LO

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	123 000,00		123 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 286 500,00		1 286 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	932 300,00		932 300,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00		50,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	300,00		300,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 342 150,00		2 342 150,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	67 929,36		67 929,36
TOTAL GENERAL		2 410 079,36		2 410 079,36



ETAT DES PREVISIONS - 00057 - TOULOUSE LAUTREC

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : II-3 - Page droite 22

S2LO

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	123 000,00	136 217,28		136 217,28	-13 217,28
70	1 286 500,00	1 325 220,76	1 021,00	1 324 199,76	-37 699,76
74	932 300,00	937 300,00		937 300,00	-5 000,00
75	50,00	2,19		2,19	47,81
77	300,00				300,00
TOTAL	2 342 150,00	2 398 740,23	1 021,00	2 397 719,23	-55 569,23
002	67 929,36				67 929,36
TOTAL GENERAL	2 410 079,36	2 398 740,23	1 021,00	2 397 719,23	12 360,13



ETAT DES REVENUS - 18/06/2026
MUSEE TOULOUSE LAUTREC
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : II-4 -
S²LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	29 640,00		29 640,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 640,00		29 640,00
21538	Autres réseaux	2 591,20		2 591,20
21611	Biens sous-jacents	120 947,06		120 947,06
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	628,63		628,63
21838	Autre matériel informatique	21 245,00		21 245,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 199,22		12 199,22
2188	Autres	66 652,72		66 652,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 263,83		224 263,83
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	253 903,83		253 903,83
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	253 903,83		253 903,83
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	253 903,83		253 903,83



ETAT DES RECETTES
Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETABLISSEMENT : 08055 - TOULOUSE LAUTREC
ETAT : II-4 -


Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1321	État et établissements nationaux	19 419,00		19 419,00
1322	Régions	1 491,73		1 491,73
13248	Autres communes	2 000,00		2 000,00
1328	Autres	64 800,00		64 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	87 710,73		87 710,73
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	87 710,73		87 710,73
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	87 710,73		87 710,73
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	5 307,00		5 307,00
281351	Bâtiments publics	410,00		410,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	1 266,00		1 266,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 305,89		10 305,89
281838	Autre matériel informatique	21 792,40		21 792,40
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 577,20		15 577,20
28188	Autres	27 762,04		27 762,04
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 420,53		82 420,53
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	82 420,53		82 420,53
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	170 131,26		170 131,26



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETABLISSEMENT : 18065/2 TOULOUSE LAUTREC

ETAT : II-4 -

S²LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6037	Variation des stocks de marchandises et de terrains nus	116 100,39		116 100,39
60611	Eau et assainissement	2 204,18		2 204,18
60612	Énergie - Électricité	263 474,78	33 000,00	230 474,78
60628	Autres fournitures non stockées	1 988,96		1 988,96
60631	Fournitures d'entretien	4 528,54		4 528,54
60632	Fournitures de petit équipement	7 720,59		7 720,59
60636	Habillement et Vêtements de travail	2 926,55		2 926,55
6064	Fournitures administratives	6 208,56	173,33	6 035,23
6068	Autres matières et fournitures.	6 872,11		6 872,11
6078	Autres marchandises	131 721,56		131 721,56
61358	Autres	10 163,36		10 163,36
615221	Bâtiments publics	5 587,84		5 587,84
61558	Autres biens mobiliers	923,16		923,16
6156	Maintenance	132 147,88		132 147,88
6161	Multirisques	17 204,23		17 204,23
6182	Documentation générale et technique	3 560,04		3 560,04
6184	Versements à des organismes de formation	3 816,00		3 816,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 401,68		2 401,68
6188	Autres frais divers	34 176,87		34 176,87
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	880,41		880,41
62268	Autres honoraires, conseils...	44 203,49		44 203,49
6231	Annonces et insertions	29 883,68		29 883,68
6236	Catalogues et imprimés	18 094,82		18 094,82
6237	Publications	26 429,00		26 429,00
6241	Transports de biens	47 377,06		47 377,06
6247	Transports collectifs du personnel	2 369,05		2 369,05
6251	Voyages, déplacements et missions	12 573,64	46,10	12 527,54
6261	Frais d'affranchissement	5 053,33		5 053,33
6262	Frais de télécommunications	15 816,34		15 816,34
627	Services bancaires et assimilés.	5 509,49		5 509,49
6284	Redevance pour services rendus	1 003,92		1 003,92
6288	Autres	27 000,38		27 000,38
6358	Autres droits	599,00		599,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	990 520,89	33 219,43	957 301,46
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	457 238,71		457 238,71
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	27 093,00	7 417,00	19 676,00

ETABLISSEMENT : 081003 - TOULOUSE LAUTREC

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : II-4 -

S2LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6331	Versement mobilité	2 794,00		2 794,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	466,00		466,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	11 320,35		11 320,35
64111	Rémunération principale	251 268,79		251 268,79
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 947,58		6 947,58
64113	NBI	6 022,44		6 022,44
64118	Autres indemnités.	80 702,59		80 702,59
64131	Rémunérations	218 561,95		218 561,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	104 932,00		104 932,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	99 055,89		99 055,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 547,00		8 547,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 564,95		8 564,95
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	3 224,70		3 224,70
6474	Versements aux oeuvres sociales	4 287,93		4 287,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 291 027,88	7 417,00	1 283 610,88
6568	Autres participations	139,92		139,92
65888	Autres	1,33		1,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	141,25		141,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	104,00		104,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	104,00		104,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 281 794,02	40 636,43	2 241 157,59
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	82 420,53		82 420,53
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 420,53		82 420,53
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	82 420,53		82 420,53
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 364 214,55	40 636,43	2 323 578,12



ETABLISSEMENT : 180657 TOULOUSE LAUTREC

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

ETAT : II-4 -

S²LO

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6037	Variation des stocks de marchandises et de terrains nus	117 537,52		117 537,52
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	18 679,76		18 679,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	136 217,28		136 217,28
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	993 656,50	536,00	993 120,50
7078	Autres marchandises	320 874,59		320 874,59
7082	Commissions	327,86		327,86
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 405,00	485,00	4 920,00
70878	par des tiers	4 106,81		4 106,81
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	850,00		850,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 325 220,76	1 021,00	1 324 199,76
74718	Autres	20 000,00		20 000,00
74741	Communes membres du GFP	902 300,00		902 300,00
747888	Autres	15 000,00		15 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	937 300,00		937 300,00
75888	Autres	2,19		2,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,19		2,19
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 398 740,23	1 021,00	2 397 719,23
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 398 740,23	1 021,00	2 397 719,23



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		355 586,76						355 586,76		355 586,76
10251	Dons et legs en capital		257 654,35						257 654,35		257 654,35
1025	Sous Total compte 1025		257 654,35						257 654,35		257 654,35
102	Sous Total compte 102		613 241,11						613 241,11		613 241,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		408 958,52						408 958,52		408 958,52
106	Sous Total compte 106		408 958,52						408 958,52		408 958,52
10	Sous Total compte 10		1 022 199,63						1 022 199,63		1 022 199,63
110	Report à nouveau (solde créditeur)		38 110,09		29 819,27				67 929,36		67 929,36
11	Sous Total compte 11		38 110,09		29 819,27				67 929,36		67 929,36
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		29 819,27	29 819,27				29 819,27	29 819,27		0,00
12	Sous Total compte 12		29 819,27	29 819,27				29 819,27	29 819,27		0,00
1321	État et établissements nationaux		262 358,92				19 419,00		281 777,92		281 777,92
1322	Régions		235 879,00				1 491,73		237 370,73		237 370,73
1323	Départements		125 000,00						125 000,00		125 000,00
13248	Autres communes						2 000,00		2 000,00		2 000,00
1324	Sous Total compte 1324						2 000,00		2 000,00		2 000,00
1328	Autres		629 632,64				64 800,00		694 432,64		694 432,64
132	Sous Total compte 132		1 252 870,56				87 710,73		1 340 581,29		1 340 581,29
1381	État et établissements nationaux		14 482,66						14 482,66		14 482,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Noméro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		14 482,66						14 482,66		14 482,66
13	Sous Total compte 13		1 267 353,22				87 710,73		1 355 063,95		1 355 063,95
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	14 528,54						14 528,54		14 528,54	
19	Sous Total compte 19	14 528,54						14 528,54		14 528,54	
	Total classe 1	14 528,54	2 357 482,21	29 819,27	29 819,27		87 710,73	44 347,81	2 475 012,21	14 528,54	2 445 192,94
2031	Frais d'études	14 500,00						14 500,00		14 500,00	
203	Sous Total compte 203	14 500,00						14 500,00		14 500,00	
2051	Concessions et droits similaires	107 587,55				29 640,00		137 227,55		137 227,55	
205	Sous Total compte 205	107 587,55				29 640,00		137 227,55		137 227,55	
20	Sous Total compte 20	122 087,55				29 640,00		151 727,55		151 727,55	
21351	Bâtiments publics	6 177,00						6 177,00		6 177,00	
2135	Sous Total compte 2135	6 177,00						6 177,00		6 177,00	
213	Sous Total compte 213	6 177,00						6 177,00		6 177,00	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	13 476,07						13 476,07		13 476,07	
214	Sous Total compte 214	13 476,07						13 476,07		13 476,07	
21538	Autres réseaux					2 591,20		2 591,20		2 591,20	
2153	Sous Total compte 2153					2 591,20		2 591,20		2 591,20	
215	Sous Total compte 215					2 591,20		2 591,20		2 591,20	
21611	Biens sous-jacents	11 112,00				120 947,06		132 059,06		132 059,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2161	Sous Total compte 2161	11 112,00				120 947,06		132 059,06		132 059,06	
21621	Biens sous-jacents	1 454 850,63						1 454 850,63		1 454 850,63	
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	301 280,85						301 280,85		301 280,85	
2162	Sous Total compte 2162	1 756 131,48						1 756 131,48		1 756 131,48	
216	Sous Total compte 216	1 767 243,48				120 947,06		1 888 190,54		1 888 190,54	
2181	Installations générales, agencements et	281 437,12				628,63		282 065,75		282 065,75	
21838	Autre matériel informatique	398 075,90				21 245,00		419 320,90		419 320,90	
2183	Sous Total compte 2183	398 075,90				21 245,00		419 320,90		419 320,90	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	201 424,18				12 199,22		213 623,40		213 623,40	
2184	Sous Total compte 2184	201 424,18				12 199,22		213 623,40		213 623,40	
2185	Matériel de téléphonie	347,55						347,55		347,55	
2188	Autres	376 147,41				66 652,72		442 800,13		442 800,13	
218	Sous Total compte 218	1 257 432,16				100 725,57		1 358 157,73		1 358 157,73	
21	Sous Total compte 21	3 044 328,71				224 263,83		3 268 592,54		3 268 592,54	
2314	Constructions sur sol d'autrui	16 691,92						16 691,92		16 691,92	
231	Sous Total compte 231	16 691,92						16 691,92		16 691,92	
23	Sous Total compte 23	16 691,92						16 691,92		16 691,92	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 227,21						1 227,21		1 227,21	
27	Sous Total compte 27	1 227,21						1 227,21		1 227,21	

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S2LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		105 962,55				5 307,00		111 269,55		111 269,55
280	Sous Total compte 280		105 962,55				5 307,00		111 269,55		111 269,55
281351	Bâtiments publics		2 050,00				410,00		2 460,00		2 460,00
28135	Sous Total compte 28135		2 050,00				410,00		2 460,00		2 460,00
2813	Sous Total compte 2813		2 050,00				410,00		2 460,00		2 460,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers		1 105,00				1 266,00		2 371,00		2 371,00
2816	Sous Total compte 2816		1 105,00				1 266,00		2 371,00		2 371,00
28181	Installations générales, agencements et		182 006,14				10 305,89		192 312,03		192 312,03
281838	Autre matériel informatique		348 254,50				21 792,40		370 046,90		370 046,90
28183	Sous Total compte 28183		348 254,50				21 792,40		370 046,90		370 046,90
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		120 888,81				15 577,20		136 466,01		136 466,01
28184	Sous Total compte 28184		120 888,81				15 577,20		136 466,01		136 466,01
28185	Matériel de téléphonie		347,55						347,55		347,55
28188	Autres		311 744,74				27 762,04		339 506,78		339 506,78
2818	Sous Total compte 2818		963 241,74				75 437,53		1 038 679,27		1 038 679,27
281	Sous Total compte 281		966 396,74				77 113,53		1 043 510,27		1 043 510,27
28	Sous Total compte 28		1 072 359,29				82 420,53		1 154 779,82		1 154 779,82
	Total classe 2	3 184 335,39	1 072 359,29			253 903,83	82 420,53	3 438 239,22	1 154 779,82	3 438 239,22	1 154 779,82
37	STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NU	116 100,39		117 537,52	116 100,39			233 637,91	116 100,39	117 537,52	

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S2LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
37	Sous Total compte 37	116 100,39		117 537,52	116 100,39			233 637,91	116 100,39	117 537,52	
	Total classe 3	116 100,39		117 537,52	116 100,39			233 637,91	116 100,39	117 537,52	
4011	Fournisseurs		47 720,51	856 896,45	872 268,15			856 896,45	919 988,66		63 092,21
401	Sous Total compte 401		47 720,51	856 896,45	872 268,15			856 896,45	919 988,66		63 092,21
4041	Fournisseurs d'immobilisations			242 496,73	242 496,73			242 496,73	242 496,73		0,00
404	Sous Total compte 404			242 496,73	242 496,73			242 496,73	242 496,73		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		33 173,33	33 173,33				33 173,33	33 173,33		0,00
40	Sous Total compte 40		80 893,84	1 132 566,51	1 114 764,88			1 132 566,51	1 195 658,72		63 092,21
411	Redevables	69 680,25		163 464,33	152 176,34			233 144,58	152 176,34	80 968,24	
41	Sous Total compte 41	69 680,25		163 464,33	152 176,34			233 144,58	152 176,34	80 968,24	
421	Personnel - Rémunérations dues			448 233,61	448 233,61			448 233,61	448 233,61		0,00
42	Sous Total compte 42			448 233,61	448 233,61			448 233,61	448 233,61		0,00
431	Sécurité sociale			331 058,01	331 058,01			331 058,01	331 058,01		0,00
437	Autres organismes sociaux			10 253,43	10 253,43			10 253,43	10 253,43		0,00
43	Sous Total compte 43			341 311,44	341 311,44			341 311,44	341 311,44		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			2 000,00	2 000,00			2 000,00	2 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441			2 000,00	2 000,00			2 000,00	2 000,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			10 917,19	10 917,19			10 917,19	10 917,19		0,00
442	Sous Total compte 442			10 917,19	10 917,19			10 917,19	10 917,19		0,00



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44321	Dépenses			1 209,31	1 209,31			1 209,31	1 209,31		0,00
4432	Sous Total compte 4432			1 209,31	1 209,31			1 209,31	1 209,31		0,00
44341	Dépenses		78 837,73	388 656,39	309 818,66			388 656,39	388 656,39		0,00
4434	Sous Total compte 4434		78 837,73	388 656,39	309 818,66			388 656,39	388 656,39		0,00
44351	Dépenses		197 686,31	311 358,77	147 420,05			311 358,77	345 106,36		33 747,59
4435	Sous Total compte 4435		197 686,31	311 358,77	147 420,05			311 358,77	345 106,36		33 747,59
44381	Dépenses			1 620,00	1 620,00			1 620,00	1 620,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438			1 620,00	1 620,00			1 620,00	1 620,00		0,00
443	Sous Total compte 443		276 524,04	702 844,47	460 068,02			702 844,47	736 592,06		33 747,59
44551	T.V.A. à décaisser		1 089,00	31 571,00	35 140,00			31 571,00	36 229,00		4 658,00
4455	Sous Total compte 4455		1 089,00	31 571,00	35 140,00			31 571,00	36 229,00		4 658,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	1 360,54		18 664,51	19 701,00			20 025,05	19 701,00	324,05	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			3 065,00	3 065,00			3 065,00	3 065,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	1 360,54		21 729,51	22 766,00			23 090,05	22 766,00	324,05	
44571	T.V.A. collectée		2 245,87	54 839,82	55 077,57			54 839,82	57 323,44		2 483,62
4457	Sous Total compte 4457		2 245,87	54 839,82	55 077,57			54 839,82	57 323,44		2 483,62
445	Sous Total compte 445	1 360,54	3 334,87	108 140,33	112 983,57			109 500,87	116 318,44		6 817,57
447	Autres impôts, taxes et versements assim		1 453,09	31 800,57	34 354,35			31 800,57	35 807,44		4 006,87
44	Sous Total compte 44	1 360,54	281 312,00	855 702,56	620 323,13			857 063,10	901 635,13		44 572,03



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Publié le

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédents de versement			196,00	196,00			196,00	196,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		29,30	13 018,43	13 159,87			13 018,43	13 189,17		170,74
4671	Sous Total compte 4671		29,30	13 018,43	13 159,87			13 018,43	13 189,17		170,74
46721	Débiteurs divers - Amiable			800,00	800,00			800,00	800,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672			800,00	800,00			800,00	800,00		0,00
467	Sous Total compte 467		29,30	13 818,43	13 959,87			13 818,43	13 989,17		170,74
4686	Charges à payer		46,10	46,10				46,10	46,10		0,00
468	Sous Total compte 468		46,10	46,10				46,10	46,10		0,00
46	Sous Total compte 46		75,40	14 060,53	14 155,87			14 060,53	14 231,27		170,74
4711	Versements des régisseurs			1 242 162,79	1 242 162,79			1 242 162,79	1 242 162,79		0,00
4712	Virements réimputés			2 975,06	2 975,06			2 975,06	2 975,06		0,00
47131	Versements sur contributions directes			480,00	480,00			480,00	480,00		0,00
47138	Autres		2 235,00	1 090 833,62	1 088 598,62			1 090 833,62	1 090 833,62		0,00
4713	Sous Total compte 4713		2 235,00	1 091 313,62	1 089 078,62			1 091 313,62	1 091 313,62		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique			156,00	156,00			156,00	156,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		80,00	80,00	585,00			80,00	665,00		585,00
47141	Sous Total compte 47141		80,00	236,00	741,00			236,00	821,00		585,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			200,00	200,00			200,00	200,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714		80,00	436,00	941,00			436,00	1 021,00		585,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			6 139,08	6 139,08			6 139,08	6 139,08		0,00
471	Sous Total compte 471		2 315,00	2 343 026,55	2 341 296,55			2 343 026,55	2 343 611,55		585,00
47218	Autres dépenses			11 842,84	11 842,84			11 842,84	11 842,84		0,00
4721	Sous Total compte 4721			11 842,84	11 842,84			11 842,84	11 842,84		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			465,58	465,58			465,58	465,58		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			1 967,00	1 967,00			1 967,00	1 967,00		0,00
472	Sous Total compte 472			14 275,42	14 275,42			14 275,42	14 275,42		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,87	5,12	1,69			5,12	2,56	2,56	
4788	Autres comptes transitoires	0,01			0,01			0,01	0,01		0,00
478	Sous Total compte 478	0,01	0,87	5,12	1,70			5,13	2,57	2,56	
47	Sous Total compte 47	0,01	2 315,87	2 357 307,09	2 355 573,67			2 357 307,10	2 357 889,54		582,44
	Total classe 4	71 040,80	364 597,11	5 312 646,07	5 046 538,94			5 383 686,87	5 411 136,05	81 294,85	108 744,03
5113	Titres spéciaux de paiement	473,50		16 585,24	16 580,99			17 058,74	16 580,99	477,75	
51172	Chèques impayés	28,00						28,00		28,00	
5117	Sous Total compte 5117	28,00						28,00		28,00	
511	Sous Total compte 511	501,50		16 585,24	16 580,99			17 086,74	16 580,99	505,75	
515	Compte au Trésor	406 120,05		2 409 661,30	2 688 429,33			2 815 781,35	2 688 429,33	127 352,02	
51	Sous Total compte 51	406 621,55		2 426 246,54	2 705 010,32			2 832 868,09	2 705 010,32	127 857,77	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	111,94		5 019,66	3 431,60			5 131,60	3 431,60	1 700,00	

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	1 700,00						1 700,00		1 700,00	
541	Sous Total compte 541	1 811,94		5 019,66	3 431,60			6 831,60	3 431,60	3 400,00	
54	Sous Total compte 54	1 811,94		5 019,66	3 431,60			6 831,60	3 431,60	3 400,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			82 420,53	82 420,53			82 420,53	82 420,53		0,00
584	Encaissement par lecture optique			730,00	730,00			730,00	730,00		0,00
588	Autres virements internes			111,17	111,17			111,17	111,17		0,00
58	Sous Total compte 58			83 261,70	83 261,70			83 261,70	83 261,70		0,00
	Total classe 5	408 433,49		2 514 527,90	2 791 703,62			2 922 961,39	2 791 703,62	131 257,77	
6037	Variation des stocks de marchandises et					116 100,39	117 537,52	116 100,39	117 537,52		1 437,13
603	Sous Total compte 603					116 100,39	117 537,52	116 100,39	117 537,52		1 437,13
60611	Eau et assainissement					2 204,18		2 204,18		2 204,18	
60612	Énergie - Électricité					263 474,78	33 000,00	263 474,78	33 000,00	230 474,78	
6061	Sous Total compte 6061					265 678,96	33 000,00	265 678,96	33 000,00	232 678,96	
60628	Autres fournitures non stockées					1 988,96		1 988,96		1 988,96	
6062	Sous Total compte 6062					1 988,96		1 988,96		1 988,96	
60631	Fournitures d'entretien					4 528,54		4 528,54		4 528,54	
60632	Fournitures de petit équipement					7 720,59		7 720,59		7 720,59	
60636	Habillement et Vêtements de travail					2 926,55		2 926,55		2 926,55	
6063	Sous Total compte 6063					15 175,68		15 175,68		15 175,68	



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives					6 208,56	173,33	6 208,56	173,33	6 035,23	
6068	Autres matières et fournitures.					6 872,11		6 872,11		6 872,11	
606	Sous Total compte 606					295 924,27	33 173,33	295 924,27	33 173,33	262 750,94	
6078	Autres marchandises					131 721,56		131 721,56		131 721,56	
607	Sous Total compte 607					131 721,56		131 721,56		131 721,56	
60	Sous Total compte 60					543 746,22	150 710,85	543 746,22	150 710,85	393 035,37	
61358	Autres					10 163,36		10 163,36		10 163,36	
6135	Sous Total compte 6135					10 163,36		10 163,36		10 163,36	
613	Sous Total compte 613					10 163,36		10 163,36		10 163,36	
615221	Bâtiments publics					5 587,84		5 587,84		5 587,84	
61522	Sous Total compte 61522					5 587,84		5 587,84		5 587,84	
6152	Sous Total compte 6152					5 587,84		5 587,84		5 587,84	
61558	Autres biens mobiliers					923,16		923,16		923,16	
6155	Sous Total compte 6155					923,16		923,16		923,16	
6156	Maintenance					132 147,88		132 147,88		132 147,88	
615	Sous Total compte 615					138 658,88		138 658,88		138 658,88	
6161	Multirisques					17 204,23		17 204,23		17 204,23	
616	Sous Total compte 616					17 204,23		17 204,23		17 204,23	
6182	Documentation générale et technique					3 560,04		3 560,04		3 560,04	



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Versements à des organismes de formation					3 816,00		3 816,00		3 816,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					2 401,68		2 401,68		2 401,68	
6188	Autres frais divers					34 176,87		34 176,87		34 176,87	
618	Sous Total compte 618					43 954,59		43 954,59		43 954,59	
61	Sous Total compte 61					209 981,06		209 981,06		209 981,06	
6215	Personnel affecté par la collectivité me					457 238,71		457 238,71		457 238,71	
621	Sous Total compte 621					457 238,71		457 238,71		457 238,71	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					880,41		880,41		880,41	
62268	Autres honoraires, conseils...					44 203,49		44 203,49		44 203,49	
6226	Sous Total compte 6226					44 203,49		44 203,49		44 203,49	
622	Sous Total compte 622					45 083,90		45 083,90		45 083,90	
6231	Annonces et insertions					29 883,68		29 883,68		29 883,68	
6236	Catalogues et imprimés					18 094,82		18 094,82		18 094,82	
6237	Publications					26 429,00		26 429,00		26 429,00	
623	Sous Total compte 623					74 407,50		74 407,50		74 407,50	
6241	Transports de biens					47 377,06		47 377,06		47 377,06	
6247	Transports collectifs du personnel					2 369,05		2 369,05		2 369,05	
624	Sous Total compte 624					49 746,11		49 746,11		49 746,11	
6251	Voyages, déplacements et missions					12 573,64	46,10	12 573,64	46,10	12 527,54	



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					12 573,64	46,10	12 573,64	46,10	12 527,54	
6261	Frais d'affranchissement					5 053,33		5 053,33		5 053,33	
6262	Frais de télécommunications					15 816,34		15 816,34		15 816,34	
626	Sous Total compte 626					20 869,67		20 869,67		20 869,67	
627	Services bancaires et assimilés.					5 509,49		5 509,49		5 509,49	
6284	Redevance pour services rendus					1 003,92		1 003,92		1 003,92	
6288	Autres					27 000,38		27 000,38		27 000,38	
628	Sous Total compte 628					28 004,30		28 004,30		28 004,30	
62	Sous Total compte 62					693 433,32	46,10	693 433,32	46,10	693 387,22	
631	Impôts, taxes et versements assimilés su					27 093,00	7 417,00	27 093,00	7 417,00	19 676,00	
6331	Versement mobilité					2 794,00		2 794,00		2 794,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					466,00		466,00		466,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					11 320,35		11 320,35		11 320,35	
633	Sous Total compte 633					14 580,35		14 580,35		14 580,35	
6358	Autres droits					599,00		599,00		599,00	
635	Sous Total compte 635					599,00		599,00		599,00	
63	Sous Total compte 63					42 272,35	7 417,00	42 272,35	7 417,00	34 855,35	
64111	Rémunération principale					251 268,79		251 268,79		251 268,79	
64112	Supplément familial de traitement et ind					6 947,58		6 947,58		6 947,58	



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC

S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64113	NBI					6 022,44		6 022,44		6 022,44	
64118	Autres indemnités.					80 702,59		80 702,59		80 702,59	
6411	Sous Total compte 6411					344 941,40		344 941,40		344 941,40	
64131	Rémunérations					218 561,95		218 561,95		218 561,95	
6413	Sous Total compte 6413					218 561,95		218 561,95		218 561,95	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						18 679,76		18 679,76		18 679,76
641	Sous Total compte 641					563 503,35	18 679,76	563 503,35	18 679,76	544 823,59	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					104 932,00		104 932,00		104 932,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					99 055,89		99 055,89		99 055,89	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					8 547,00		8 547,00		8 547,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					8 564,95		8 564,95		8 564,95	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					3 224,70		3 224,70		3 224,70	
645	Sous Total compte 645					224 324,54		224 324,54		224 324,54	
6474	Versements aux oeuvres sociales					4 287,93		4 287,93		4 287,93	
647	Sous Total compte 647					4 287,93		4 287,93		4 287,93	
64	Sous Total compte 64					792 115,82	18 679,76	792 115,82	18 679,76	773 436,06	
6568	Autres participations					139,92		139,92		139,92	
656	Sous Total compte 656					139,92		139,92		139,92	
65888	Autres					1,33		1,33		1,33	



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LOW

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	Sous Total compte 6588					1,33		1,33		1,33	
658	Sous Total compte 658					1,33		1,33		1,33	
65	Sous Total compte 65					141,25		141,25		141,25	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					104,00		104,00		104,00	
67	Sous Total compte 67					104,00		104,00		104,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					82 420,53		82 420,53		82 420,53	
681	Sous Total compte 681					82 420,53		82 420,53		82 420,53	
68	Sous Total compte 68					82 420,53		82 420,53		82 420,53	
	Total classe 6					2 364 214,55	176 853,71	2 364 214,55	176 853,71	2 207 477,73	20 116,89
7062	Redevances et droits des services à cara					536,00	993 656,50	536,00	993 656,50		993 120,50
706	Sous Total compte 706					536,00	993 656,50	536,00	993 656,50		993 120,50
7078	Autres marchandises						320 874,59		320 874,59		320 874,59
707	Sous Total compte 707						320 874,59		320 874,59		320 874,59
7082	Commissions						327,86		327,86		327,86
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)					485,00	5 405,00	485,00	5 405,00		4 920,00
70878	par des tiers						4 106,81		4 106,81		4 106,81
7087	Sous Total compte 7087						4 106,81		4 106,81		4 106,81
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						850,00		850,00		850,00
708	Sous Total compte 708					485,00	10 689,67	485,00	10 689,67		10 204,67



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70					1 021,00	1 325 220,76	1 021,00	1 325 220,76		1 324 199,76
74718	Autres						20 000,00		20 000,00		20 000,00
7471	Sous Total compte 7471						20 000,00		20 000,00		20 000,00
74741	Communes membres du GFP						902 300,00		902 300,00		902 300,00
7474	Sous Total compte 7474						902 300,00		902 300,00		902 300,00
747888	Autres						15 000,00		15 000,00		15 000,00
74788	Sous Total compte 74788						15 000,00		15 000,00		15 000,00
7478	Sous Total compte 7478						15 000,00		15 000,00		15 000,00
747	Sous Total compte 747						937 300,00		937 300,00		937 300,00
74	Sous Total compte 74						937 300,00		937 300,00		937 300,00
75888	Autres						2,19		2,19		2,19
7588	Sous Total compte 7588						2,19		2,19		2,19
758	Sous Total compte 758						2,19		2,19		2,19
75	Sous Total compte 75						2,19		2,19		2,19
	Total classe 7					1 021,00	2 262 522,95	1 021,00	2 262 522,95		2 261 501,95
	Total général	3 794 438,61	3 794 438,61	7 974 530,76	7 984 162,22	2 619 139,38	2 609 507,92	14 388 108,75	14 388 108,75	5 990 335,63	5 990 335,63



BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2025

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé								
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ETABLISSEMENT : MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

Exercice 2025



Page des signatures

00480 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

BEUTIN Sebastien (1014330978-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DU TARN, le 20/04/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MUSEE TOULOUSE LAUTREC** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LESTRADE Florence (1009104262-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A ALBI, le 27/04/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Page des signatures

00460 - MUSEE TOULOUSE LAUTREC

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

BEUTIN Sebastien (1014330978-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MUSEE TOULOUSE LAUTREC** pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LESTRADE Florence (1009104262-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant,

A **DDFIP DU TARN**, le **20/04/2026**

A **ALBI**, le **27/04/2026**

A , le

A ALBI, le 5 juin 2026

La Présidente du mTL
S. Giraud-Chaumeil



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_07-BF

S²LO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC.**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs.*

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs.*

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs.*

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités.*

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF **DE L'EXERCICE 2025**

Le compte administratif du musée Toulouse-Lautrec pour l'exercice 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

1/ Les écritures réalisées sur l'exercice 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	2 323 578,12 €	2 465 648,59 €	142 070,47 €
Section d'investissement	253 903,83 €	333 179,47 €	79 275,64 €
Totaux	2 577 481,95 €	2 798 828,06 €	221 346,11 €

2/ Au titre des écritures engagées sur 2025 et reportées sur 2026 (investissement uniquement)

	DÉPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2025 sur 2026	36 806,31 €	

Le résultat consolidé 2025 (221 346,11 €) permet de financer les reports d'investissement sur l'exercice 2026 (- 36 806,31 €).

3/ Résultat global

	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat consolidé de l'exercice 2025		221 346,11 €
Solde des restes à réaliser	36 806,31 €	
Solde consolidé de l'exercice 2025 (après financement des restes à réaliser)		184 539,80 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2025, après financement des restes à réaliser, est donc de 184 539,80 €.

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget général pour l'exercice 2025.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2025	TOTAL 2025
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DÉPENSES		2 323 578,12 €	2 323 578,12 €
RECETTES	67 929,36 €	2 397 719,23 €	2 465 648,59 €
SOLDE	67 929,36 €	74 141,11 €	142 070,47 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
DÉPENSES		253 903,83 €	253 903,83 €
RECETTES	163 048,21 €	170 131,26 €	333 179,47 €
SOLDE	163 048,21 €	- 83 772,57 €	79 275,64 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir pris connaissance des éléments du compte administratif du musée Toulouse-Lautrec pour l'exercice 2025

PROCÈDE

Au vote du compte administratif, la Présidente du Conseil d'administration étant sortie de la salle au moment du vote et ne prenant pas part à celui-ci,

APPROUVE

Le compte administratif du budget général pour l'exercice 2025 du musée Toulouse-Lautrec,

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de fonctionnement	2 323 578,12 €	2 465 648,59 €	142 070,47 €
Section d'investissement	253 903,83 €	333 179,47 €	79 275,64 €
Totaux	2 577 481,95 €	2 798 828,06 €	221 346,11 €

APPROUVE

L'ensemble des opérations du compte administratif pour l'exercice 2025 du budget général du musée Toulouse-Lautrec

AUTORISE

L'inscription au budget supplémentaire 2026 des reports de crédits d'investissement, soit :
 - Dépenses : 36 806,31 €

DIT

Que le compte administratif 2024 est conforme au compte de gestion du même exercice.

DÉCLARE

Toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Albi,
 Présidente du Conseil d'administration
 du musée Toulouse-Lautrec.



musée dont la population est supérieure à 500 habitants : MUSEE TOULOUSE LAUTREC (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20001887700015

POSTE COMPTABLE : ALBI VILLE ET PERIPHERIE

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
A1.01 - Opérations non ventilables	39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	52
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	55
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	56
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	59
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	61
A1.908 - Fonction 8 - Transports	64
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
A2.01 - Opérations non ventilables	70
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	88
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	91
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	92
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	96
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	98
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	113
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	115

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	118
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	124
B4 - Etat des charges transférées	125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	126
B6 - Prêts	127
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	129
B7.3 - Etat des emprunts garantis	130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	131
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	132
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	134
B7.8 - Autres engagements donnés	135
B7.9 - Autres engagements reçus	136
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	137
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	140
B9 - Etat du personnel	141
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	142
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	143
B11.2 - Liste des établissements publics créés	144
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	147
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	148
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	149
B13 - Opérations liées aux cessions	151
B14 - Etat des travaux en régie	152
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	153
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	155
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	156
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	158
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	159
C2.1 - Situation des AP	160
C2.2 - Situation des AE	167
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	174
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	175
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	179
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	183
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	187
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	188
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	190
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	191
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	192
D4 - Gestion des fonds européens	193
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	194
D6 - Actions de formation des élus	195
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	196
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	197
D9 - Identification des flux croisés	198
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	199
D11 - Décisions en matière de taux	201
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	202
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	203
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	205
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	206
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	207

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

0

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0.00

Informations financières – ratios**Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE**

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 577 481,95	2 567 850,49	230 977,57	A1 221 346,11
Investissement	253 903,83	170 131,26	(2) 163 048,21	A2 79 275,64
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	2 323 578,12	2 397 719,23	(3) 67 929,36	A3 142 070,47

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 36 806,31	III + IV 0,00	B1 -36 806,31
Investissement	I 36 806,31	III 0,00	B2 -36 806,31
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
(6)**

TOTAL	A1 + B1	184 539,80
Investissement	A2 + B2	42 469,33
Fonctionnement	A3 + B3	142 070,47

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 36 806,31
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	10 746,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	26 060,31
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II

A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 323 578,12	G 2 397 719,23
	Section d'investissement	B 253 903,83	H 170 131,26
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 67 929,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 163 048,21 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 2 577 481,95	= G + H + I + J 2 798 828,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 36 806,31	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 36 806,31	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 2 323 578,12	= G + I + K 2 465 648,59
	Section d'investissement	= B + D + F 290 710,14	= H + J + L 333 179,47
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 2 614 288,26	= G + H + I + J + K + L 2 798 828,06

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE**EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT****B1****SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		87 710,73
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	29 640,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	224 263,83	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		253 903,83	87 710,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 253 903,83	II 87 710,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	82 420,53
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 82 420,53

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	253 903,83	II + IV	170 131,26
--------------	----------------	-------------------	----------------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	163 048,21
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	253 903,83	II + IV + VI + VII	333 179,47
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	79 275,64			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

II
B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	957 301,46	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 324 199,76
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 283 610,88	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	937 300,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	141,25	75 Autres produits de gestion courante (1)	2,19
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	136 217,28
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 241 053,59	Total recettes de gestion des services	2 397 719,23
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	104,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 2 241 157,59	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 2 397 719,23

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	82 420,53	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 82 420,53	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 2 323 578,12	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 2 397 719,23
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 67 929,36

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 2 323 578,12	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 2 465 648,59
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	142 070,47
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	29 640,00	0,00	29 640,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	224 263,83	0,00	224 263,83
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		253 903,83	0,00	253 903,83

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	957 301,46		957 301,46
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 283 610,88		1 283 610,88
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	141,25	0,00	141,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	104,00	0,00	104,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	82 420,53	82 420,53
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 241 157,59	82 420,53	2 323 578,12

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

II – PRESENTATION GENERALE**BALANCE GENERALE – RECETTES****C2****TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	87 710,73	0,00	87 710,73
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		82 420,53	82 420,53
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		87 710,73	82 420,53	170 131,26

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1**0,00****Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté****163 048,21**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	136 217,28		136 217,28
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 324 199,76		1 324 199,76
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	937 300,00		937 300,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2,19	0,00	2,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 397 719,23	0,00	2 397 719,23

Pour information R002 Résultat positif reporté**67 929,36**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



Dispositions législatives et réglementaires applicables

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 140,00	29 640,00	10 746,00	5 754,00	0,00	29 640,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	280 661,27	224 263,83	26 060,31	30 337,13	0,00	224 263,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		163 753,06	170 131,26	0,00	-6 378,20
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	63 400,00	87 710,73	0,00	-24 310,73
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		63 400,00	87 710,73	0,00	-24 310,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		63 400,00	87 710,73	0,00	-24 310,73
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 853,06			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	97 500,00	82 420,53		15 079,47
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		100 353,06	82 420,53		17 932,53
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		163 048,21			
Total des recettes d'investissement cumulées		326 801,27	333 179,47	0,00	-6 378,20

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 140,00	29 640,00	10 746,00	5 754,00	0,00	29 640,00
2051	Concessions, droits similaires	46 140,00	29 640,00	10 746,00	5 754,00	0,00	29 640,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	280 661,27	224 263,83	26 060,31	30 337,13	0,00	224 263,83
21538	Autres réseaux	0,00	2 591,20	0,00	-2 591,20	0,00	2 591,20
21611	Biens sous-jacents	154 499,60	120 947,06	11 743,20	21 809,34	0,00	120 947,06
2181	Install. générales, agencements	4 600,00	628,63	0,00	3 971,37	0,00	628,63
21838	Autre matériel informatique	26 421,40	21 245,00	7 185,60	-2 009,20	0,00	21 245,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 542,00	12 199,22	898,61	2 444,17	0,00	12 199,22
2188	Autres immobilisations corporelles	79 598,27	66 652,72	6 232,90	6 712,65	0,00	66 652,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13	0,00	253 903,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réalisation, dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

[illegible]

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		163 753,06	170 131,26	0,00	-6 378,20
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	63 400,00	87 710,73	0,00	-24 310,73
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	14 400,00	19 419,00	0,00	-5 019,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	1 491,73	0,00	-1 491,73
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	2 000,00	0,00	-2 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	49 000,00	64 800,00	0,00	-15 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		63 400,00	87 710,73	0,00	-24 310,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		63 400,00	87 710,73	0,00	-24 310,73
021	Virement de la section de fonctionnement	2 853,06	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	97 500,00	82 420,53		15 079,47
2805	Licences, logiciels, droits similaires	210,00	5 307,00		-5 097,00
281351	Bâtiments publics	500,00	410,00		90,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	1 500,00	1 266,00		234,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 200,00	10 305,89		-105,89
281838	Autre matériel informatique	21 290,00	21 792,40		-502,40

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Publicé le 31/12	Crédits sans emploi (3)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 600,00	15 577,20			22,80
28188	Autres immo. corporelles	48 200,00	27 762,04			20 437,96
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		100 353,06	82 420,53			17 932,53

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		2 410 079,36	2 323 578,12	0,00	0,00	86 501,24	0,00	2 323 578,12
011	Charges à caractère général (3)	1 014 726,30	957 301,46	0,00	0,00	57 424,84	0,00	957 301,46
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 293 800,00	1 283 610,88	0,00	0,00	10 189,12		1 283 610,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	700,00	141,25	0,00	0,00	558,75	0,00	141,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 309 226,30	2 241 053,59	0,00	0,00	68 172,71	0,00	2 241 053,59
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	104,00	0,00	0,00	396,00		104,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		500,00	104,00	0,00	0,00	396,00		104,00
Total des dépenses réelles		2 309 726,30	2 241 157,59	0,00	0,00	68 568,71	0,00	2 241 157,59
023	Virement à la section d'investissement	2 853,06	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	97 500,00	82 420,53			15 079,47		82 420,53
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		100 353,06	82 420,53			17 932,53		82 420,53

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
---	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 410 079,36	2 323 578,12	0,00	0,00	86 501,24	0,00	2 323 578,12
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		2 342 150,00	2 397 719,23	0,00	0,00	-55 569,23
013	Atténuations de charges (3)	123 000,00	136 217,28	0,00	0,00	-13 217,28
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 286 500,00	1 324 199,76	0,00	0,00	-37 699,76
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	932 300,00	937 300,00	0,00	0,00	-5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50,00	2,19	0,00	0,00	47,81
Total des recettes de gestion des services		2 341 850,00	2 397 719,23	0,00	0,00	-55 869,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
Total des recettes réelles		2 342 150,00	2 397 719,23	0,00	0,00	-55 569,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	67 929,36				
---	------------------	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 410 079,36	2 465 648,59	0,00	0,00	-55 569,23
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		2 410 079,36	2 323 578,12	0,00	0,00	86 501,24	0,00	2 323 578,12
011	Charges à caractère général (4)	1 014 726,30	957 301,46	0,00	0,00	57 424,84	0,00	957 301,46
6037	Variat. stocks march., terrains nus	120 000,00	116 100,39	0,00	0,00	3 899,61	0,00	116 100,39
60611	Eau et assainissement	5 000,00	2 204,18	0,00	0,00	2 795,82	0,00	2 204,18
60612	Energie - Electricité	243 484,30	230 474,78	0,00	0,00	13 009,52	0,00	230 474,78
60628	Autres fournitures non stockées	2 254,00	1 988,96	0,00	0,00	265,04	0,00	1 988,96
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 528,54	0,00	0,00	471,46	0,00	4 528,54
60632	Fournitures de petit équipement	10 500,00	7 720,59	0,00	0,00	2 779,41	0,00	7 720,59
60636	Habillement et vêtements de travail	3 980,00	2 926,55	0,00	0,00	1 053,45	0,00	2 926,55
6064	Fournitures administratives	6 800,00	6 035,23	0,00	0,00	764,77	0,00	6 035,23
6068	Autres matières et fournitures	7 300,00	6 872,11	0,00	0,00	427,89	0,00	6 872,11
6078	Autres marchandises	140 000,00	131 721,56	0,00	0,00	8 278,44	0,00	131 721,56
61358	Autres	10 000,00	10 163,36	0,00	0,00	-163,36	0,00	10 163,36
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	5 587,84	0,00	0,00	4 912,16	0,00	5 587,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 100,00	923,16	0,00	0,00	2 176,84	0,00	923,16
6156	Maintenance	151 092,00	132 147,88	0,00	0,00	18 944,12	0,00	132 147,88
6161	Multirisques	21 200,00	17 204,23	0,00	0,00	3 995,77	0,00	17 204,23
6182	Documentation générale et technique	3 984,00	3 560,04	0,00	0,00	423,96	0,00	3 560,04
6184	Versements à des organismes de formation	6 072,00	3 816,00	0,00	0,00	2 256,00	0,00	3 816,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 070,00	2 401,68	0,00	0,00	4 668,32	0,00	2 401,68
6188	Autres frais divers	31 435,00	34 176,87	0,00	0,00	-2 741,87	0,00	34 176,87
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	900,00	880,41	0,00	0,00	19,59	0,00	880,41
62268	Autres honoraires, conseils	45 985,00	44 203,49	0,00	0,00	1 781,51	0,00	44 203,49
6231	Annonces et insertions	15 900,00	29 883,68	0,00	0,00	-13 983,68	0,00	29 883,68
6236	Catalogues et imprimés	21 164,00	18 094,82	0,00	0,00	3 069,18	0,00	18 094,82
6237	Publications	26 000,00	26 429,00	0,00	0,00	-429,00	0,00	26 429,00
6241	Transports de biens	48 326,00	47 377,06	0,00	0,00	948,94	0,00	47 377,06
6247	Transports collectifs	3 000,00	2 369,05	0,00	0,00	630,95	0,00	2 369,05
6251	Voyages, déplacements et missions	9 000,00	12 527,54	0,00	0,00	-3 527,54	0,00	12 527,54
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 053,33	0,00	0,00	-1 053,33	0,00	5 053,33

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6262	Frais de télécommunications	21 800,00	15 816,34	0,00	0,00	5 983,66	0,00	15 816,34
627	Services bancaires et assimilés	4 500,00	5 509,49	0,00	0,00	-1 009,49	0,00	5 509,49
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 003,92	0,00	0,00	-1 003,92	0,00	1 003,92
6288	Autres services extérieurs	24 710,00	27 000,38	0,00	0,00	-2 290,38	0,00	27 000,38
6358	Autres droits	670,00	599,00	0,00	0,00	71,00	0,00	599,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 293 800,00	1 283 610,88	0,00	0,00	10 189,12		1 283 610,88
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	495 800,00	457 238,71	0,00	0,00	38 561,29		457 238,71
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	16 000,00	19 676,00	0,00	0,00	-3 676,00		19 676,00
6331	Versement mobilité	3 000,00	2 794,00	0,00	0,00	206,00		2 794,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	466,00	0,00	0,00	34,00		466,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 000,00	11 320,35	0,00	0,00	679,65		11 320,35
64111	Rémunération principale titulaires	250 000,00	251 268,79	0,00	0,00	-1 268,79		251 268,79
64112	SFT, indemnité de résidence	13 000,00	6 947,58	0,00	0,00	6 052,42		6 947,58
64113	NBI	5 000,00	6 022,44	0,00	0,00	-1 022,44		6 022,44
64118	Autres indemnités	70 000,00	80 702,59	0,00	0,00	-10 702,59		80 702,59
64131	Rémunérations	220 000,00	218 561,95	0,00	0,00	1 438,05		218 561,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	104 932,00	0,00	0,00	-4 932,00		104 932,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	99 055,89	0,00	0,00	-14 055,89		99 055,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	8 547,00	0,00	0,00	1 453,00		8 547,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	8 564,95	0,00	0,00	-1 564,95		8 564,95
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	3 224,70	0,00	0,00	-2 224,70		3 224,70
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	4 287,93	0,00	0,00	712,07		4 287,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	700,00	141,25	0,00	0,00	558,75	0,00	141,25
6541	Créances admises en non-valeur	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	139,92	0,00	0,00	-139,92	0,00	139,92
65888	Autres	100,00	1,33	0,00	0,00	98,67	0,00	1,33

							Envoyé en préfecture le 18/06/2026 Reçu en préfecture le 18/06/2026 Publié le 18/06/2026 ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF	
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 309 226,30	2 241 053,59	0,00	0,00	68 172,71	0,00	2 241 053,59
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	104,00	0,00	0,00	396,00		104,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	104,00	0,00	0,00	396,00		104,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		500,00	104,00	0,00	0,00	396,00		104,00
Total des dépenses réelles		2 309 726,30	2 241 157,59	0,00	0,00	68 568,71	0,00	2 241 157,59
023	Virement à la section d'investissement	2 853,06						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	97 500,00	82 420,53			15 079,47		82 420,53
6811	Dot. amort. immos incorporelles	97 500,00	82 420,53			15 079,47		82 420,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		100 353,06	82 420,53			17 932,53		82 420,53

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		2 342 150,00	2 397 719,23	0,00	0,00	-55 569,23
013	Atténuations de charges (4)	123 000,00	136 217,28	0,00	0,00	-13 217,28
6037	Variat. stocks march., terrains nus	120 000,00	117 537,52	0,00	0,00	2 462,48
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	18 679,76	0,00	0,00	-15 679,76
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 286 500,00	1 324 199,76	0,00	0,00	-37 699,76
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000 000,00	993 120,50	0,00	0,00	6 879,50
7078	Autres marchandises	280 000,00	320 874,59	0,00	0,00	-40 874,59
7082	Commissions	1 000,00	327,86	0,00	0,00	672,14
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 500,00	4 920,00	0,00	0,00	-2 420,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 000,00	4 106,81	0,00	0,00	-1 106,81
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	850,00	0,00	0,00	-850,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	932 300,00	937 300,00	0,00	0,00	-5 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	20 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	902 300,00	902 300,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	20 000,00	15 000,00	0,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	50,00	2,19	0,00	0,00	47,81
75888	Autres	50,00	2,19	0,00	0,00	47,81
Total des recettes de gestion des services		2 341 850,00	2 397 719,23	0,00	0,00	-55 869,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		2 342 150,00	2 397 719,23	0,00	0,00	-55 569,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00

						Envoyé en préfecture le 18/06/2026 Reçu en préfecture le 18/06/2026 Publié le 30/06/2026 Crédits sans emploi	
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Recettes	Réaliser au 31/12/2026	(3)
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00				0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 903,83	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 640,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 263,83	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 710,73	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 710,73	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		253 903,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		29 640,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		224 263,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		87 710,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		87 710,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51						
			Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 241 157,59	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957 301,46	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 610,88	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141,25	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 397 719,23	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 217,28	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324 199,76	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 300,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,19	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 241 157,59
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		957 301,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 283 610,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		141,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		104,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 397 719,23
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		136 217,28
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 324 199,76
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		937 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01
		Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 241 157,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	116 100,39	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204,18	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	230 474,78	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 988,96	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	4 528,54	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	7 720,59	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	2 926,55	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	6 035,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	6 872,11	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	131 721,56	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	10 163,36	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	5 587,84	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	923,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	132 147,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	17 204,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 560,04	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 401,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	34 176,87	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	457 238,71	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	880,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	44 203,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	29 883,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	18 094,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	26 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	47 377,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 369,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	12 527,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 053,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	15 816,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	5 509,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	19 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	11 320,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	599,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	251 268,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	6 947,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	6 022,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	80 702,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	218 561,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	104 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	99 055,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	8 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 564,95	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 224,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	4 287,93	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	139,92	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,33	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 397 719,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	117 537,52	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	18 679,76	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	993 120,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	320 874,59	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	327,86	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 106,81	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	902 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933	

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)						327 Soutien aux sportifs		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							327 Soutien aux sportifs		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 241 157,59
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 100,39
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204,18
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 474,78
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 988,96
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 528,54
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 720,59
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 926,55
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 035,23
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 872,11
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 721,56
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 163,36
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 587,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923,16
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 147,88
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 204,23
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 560,04
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 816,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 401,68
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 176,87
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 238,71
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880,41
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 203,49
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 883,68
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 094,82
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 429,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 377,06
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 369,05
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 527,54
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 053,33
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 816,34
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 509,49
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,92
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,38
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 676,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 794,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 320,35
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	599,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 268,79
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 947,58
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 022,44
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 702,59
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 561,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 932,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 055,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 547,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 564,95
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 224,70
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 287,93
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,92
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,33
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 397 719,23
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 537,52
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 679,76
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 120,50
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 874,59
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,86
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

39

S²LOW

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 106,81
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	902 300,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,19

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
							4228 Autres actions pour la petite enfance	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51						
			Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES					
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE					IV B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-B	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES													IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

S²LO 

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES															
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N															B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.9****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 600.00 €		2024-01-01
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MUSEE SUBV EQUI AUT COMMUNES MOB MAT ETUDES	15	01/01/2024
L	MUSEE CONCES ET DROITS SIMILAIRES (LOGICIELS)	2	01/01/2024
L	MUSEE INSTAL GENERALES AGENCT AMANENAGT	15	01/01/2024
L	MUSEE BIENS HISTO CULT MOBILIERS DEPENSES ULT	20	01/01/2024
L	MUSEE INST GENERALES AMNGTS DIVERS	15	01/01/2024
L	MUSEE AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2024
L	MUSEE AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	4	01/01/2024
L	MUSEE TELEPHONIE	4	01/01/2024
L	MUSEE AUTRE IMMO CORP (GROS ELECTRO MENAGER)	5	01/01/2024

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

SLO
Montant des provisions constituées au 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2****ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES							
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							IV B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES															
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN															
														IV	
														B7.3	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****B8.1.1****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES****B8.1.2****SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES**

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...)
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			253 903,83	14 442,00	
Acquisitions à titre onéreux			253 903,83	14 442,00	
12/02/2025	FAC. M009503160 DU 03/12/24- 2 RAYONNAGES P/ RESER	2025TL-00002	3 156,00	782,00	4
06/03/2025	CHEMINEMENT PASSAGE DE LA FIBRE AU MTL	2025TL-00003	2 591,20	0,00	0
06/03/2025	CONCEPTION SITE INTERNET PHASE 1	2025TL-00004	8 892,00	3 643,00	2
06/03/2025	NUMERISATION DE 15 OEUVRES (DESSIN, GRAVURE, LITHO	2025TL-00005	810,00	0,00	0
06/03/2025	FAC. 7004378570 DU 14/02/25- 8 POTEAUX GUID + 1 C	2025TL-00006	3 609,60	623,00	5
06/03/2025	DIVERS OUTILLAGES ELECTRIQUES	2025TL-00007	459,80	0,00	1
06/03/2025	RESTAURATION DE 12 OEUVRES (LOT N°2) EXPO AFFICHES	2025TL-00008	2 682,00	0,00	0
06/03/2025	RESTAURATIONS DE 7 OEUVRES ET 5 VERRES (LOT N°1) P	2025TL-00009	516,00	0,00	0
19/03/2025	EXTENSION DES CAMERAS DE SURVEILLANCE R DE C	2025TL-00010	4 324,80	677,00	5
19/03/2025	EXAMEN SANITAIRE OEUVRES 2/2	2025TL-00011	1 890,00	0,00	0
19/03/2025	RESTAURAT° AFFICHES SUP 90 PHASE 1	2025TL-00012	6 726,48	0,00	0
19/03/2025	RESTAURAT° AFFICHES INF/EGAL 90 PHASE1	2025TL-00013	2 707,68	0,00	0
19/03/2025	TRAITEMENT DU CADRE DE "FEMME ASSISE"INFESTE	2025TL-00014	36,00	0,00	0
19/03/2025	8 OEUVRES REENCADREES P/EXPO	2025TL-00015	1 392,00	0,00	0
19/03/2025	ENCADREMENT OEUVRE MUSEE P.DUPUY	2025TL-00016	516,00	0,00	0
19/03/2025	DESINFECTION ET REFECTION DU CADRE "LOUIS PASCAL"	2025TL-00017	133,00	0,00	0
31/03/2025	ENCADREMENTS DE 15 OEUVRES DU MAD EXPO AFFICHES	2025TL-00018	3 778,00	0,00	0
31/03/2025	RESTAURATIONS DE 7 OEUVRES / 5 VERRES	2025TL-00019	3 734,40	0,00	0
31/03/2025	ASPIRATEUR HEPA POUR RESERVES	2025TL-00020	2 025,60	303,00	5
31/03/2025	TV JVC 80CM POUR ANIMATION EXPO	2025TL-00021	159,99	0,00	1
31/03/2025	PARTICIPATION REST. BAL MOULIN ROUGE DE CHERET	2025TL-00022	616,80	0,00	0
10/04/2025	3 ENCADREMENTS PHOTO, LETTRE ET M.MILTON	2025TL-00023	780,00	0,00	0
10/04/2025	ENCADREMENT OEUVRE MUSEE CARNAVALET	2025TL-00024	186,14	0,00	0
10/04/2025	RESTAURATION DE PHOTO, LETTRE ET LITHO	2025TL-00025	384,00	0,00	0
10/04/2025	REST. 7 OEUVRES ET VERRES 3/3	2025TL-00026	4 965,60	0,00	0
11/04/2025	RAIL 3 ALLUMAGES ESCALIER SALLE EXPO	2025TL-00027	152,23	0,00	1
11/04/2025	MOBILIER SCENOGRAPHIE EXPO AFFICHES	2025TL-00028	26 508,00	3 828,00	5
28/04/2025	ENCADREMENTS 38 AFFICHES TL	2025TL-00029	34 048,02	0,00	0
28/04/2025	3 MIROIRS SILHOUETTE TOULOUSE-LAUTREC	2025TL-00030	240,00	0,00	1
28/04/2025	MEUBLE TABLE DE MEDIATION	2025TL-00031	1 931,00	325,00	4
28/04/2025	CREATION DISPOSITIF PRINCIPE LITHOGRAPHIE	2025TL-00032	1 500,00	202,00	5
14/05/2025	NUM. 39 AFFICHES TL RESTAUREES	2025TL-00033	2 477,00	0,00	0

				Envoyé en préfecture le 18/06/2026	
				Reçu en préfecture le 18/06/2026	
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Durée
				31/12/N	en années (2)
14/05/2025	NUMERISATION DE 7 OEUVRES + 12 DESSINS ET LITHOS	2025TL-00034	1 395,00	0,00	0
14/05/2025	FOURNITURES SCENO SALLE EXPO	2025TL-00035	900,00	113,00	5
14/05/2025	NOUVELLE FLOTTE DE TELEPHONIE FIXE AU MTL	2025TL-00036	10 628,99	1 340,00	5
04/06/2025	SEMI AUTOMATIQUE	2025TL-00037	1 428,00	164,00	5
04/06/2025	FAC. MAI-25-001 DU 27/05/25- 2 RESTAURAT° OEUVRES	2025TL-00038	2 000,00	0,00	0
17/06/2025	MATERIEL CONDIT° ARTS GRAPHIQUES N°3	2025TL-00039	1 852,80	200,00	5
17/06/2025	TRAITEMENT INFESTATION S/ MTL140 ET 142	2025TL-00043	366,00	0,00	0
17/06/2025	1 RADIO PORTATIVE MOTOROLA PTI	2025TL-00044	1 040,40	112,00	5
17/06/2025	CADRES POUR PRETS DE BNF EXPO AFFICHES	2025TL-00045	1 560,00	0,00	0
17/06/2025	RESTAURATION AFFICHES INF 90 CM 2/2	2025TL-00046	1 675,44	0,00	0
27/06/2025	NUMERISAT° 3400 PAGES DES C.A	2025TL-00047	2 960,40	0,00	0
27/06/2025	12 RESTAURAT° DU MAD P/EXPO AFFICHES	2025TL-00048	3 360,00	0,00	0
27/06/2025	FAC. 25-06-238 DU 19/06/25- ASSIST. NUM. OEUVRES R	2025TL-00049	1 719,00	0,00	0
11/07/2025	REST. JACQUES LE MINEUR- DE LA TOUR	2025TL-00050	1 116,00	0,00	0
11/07/2025	PARTIE 2 RESEAU TELEPHONIE MTL	2025TL-00051	5 703,21	538,00	5
25/07/2025	FAC. 4255 DU 17/07/25-ENCADREMENT DE 6 OEUVRES- EX	2025TL-00052	745,00	0,00	0
25/07/2025	CAMPAGNE N°3 ARTS GRAPHIQUES 1/ 2	2025TL-00053	3 805,20	0,00	0
25/07/2025	BOITE A CLES POUR POMPIERS	2025TL-00054	202,68	0,00	1
27/08/2025	FAC. FAC00001867 DU 05/08/25- ENCADREMENT 2 OEUVRE	2025TL-00055	522,00	0,00	0
08/09/2025	47 BTES CONDIT. ARTS GRAPHIQUES N°3	2025TL-00056	664,80	41,00	5
08/09/2025	9 GRILLES MURALES P/ RESERVES	2025TL-00057	3 358,80	263,00	4
18/09/2025	FONTAINE A EAU MISTRAL	2025TL-00058	1 400,52	100,00	4
09/10/2025	ACQUISITION "LE BIDET" DE TOULOUSE-LAUTREC	2025TL-00059	0,00	0,00	0
14/10/2025	INTERVENTION SUR OEUVRE DE JL DAVID	2025TL-00060	144,00	0,00	0
14/10/2025	22 BACS DE CONDITIONNEMENT PLAQUES PHOTO	2025TL-00061	892,32	38,00	5
29/10/2025	ACQUISITION DESSIN LE BIDET DE TL	2025TL-00062	11 407,10	0,00	0
10/11/2025	MATERIEL POUR ACCROCHAGE DES TABLEAUX	2025TL-00063	690,37	19,00	5
10/11/2025	SYSTEME POUR ACCROCHAGE DES TABLEAUX	2025TL-00064	177,84	0,00	1
10/11/2025	RESTAURATIONS DE 2 OEUVRES- INV MTL 169 ET 186	2025TL-00065	1 158,00	0,00	0
10/11/2025	MICRO PUPITRE COL CYGNE AUDITORIUM	2025TL-00066	588,00	0,00	1
10/11/2025	FABRICATION DE 18 PASSE-PARTOUT POUR EXPO IBELS	2025TL-00067	540,00	0,00	0
10/11/2025	REST. PREVENTIVE 3 DES ARTS GRAPHIQUES	2025TL-00068	2 174,40	0,00	0
10/11/2025	REMPL 15 EXTINGUEURS	2025TL-00069	1 624,80	46,00	5
01/12/2025	RESTAURATION 22 LITHOGRAPHIES 1/2	2025TL-00070	3 498,00	0,00	0
01/12/2025	RESTAURATION 2 ACADEMIES 1/2	2025TL-00071	492,00	0,00	0
01/12/2025	SOLDE 3EME CAMP. REST.ARTS GRAPHIQUES	2025TL-00072	2 426,40	0,00	0
01/12/2025	FOURNIT. MATERIEL DE CONDITIONNEMENT	2025TL-00073	2 000,40	33,00	5
01/12/2025	11 BOITES DE RECONDITIONNEMENT	2025TL-00074	2 513,32	41,00	5
01/12/2025	FAC. FA255002 DU 17/11/25-BORNE WIFI POUR ATELIERS	2025TL-00075	476,40	0,00	1
01/12/2025	MATERIEL CONDITIONNEMENT PLAQUE PHOTO	2025TL-00076	1 838,40	30,00	5
05/12/2025	12 REPROS PHOTO ART MODERNE	2025TL-00077	1 040,00	0,00	0
05/12/2025	16 REPROS PHOTOS PEINTURES DE TL	2025TL-00078	850,00	0,00	0

				Envoyé en préfecture le 18/06/2026	
				Reçu en préfecture le 18/06/2026	
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Durée
				31/12/N	en années (2)
05/12/2025	4 ENCADREMENTS PRETEES EXPO IBELS	2025TL-00079	1 535,00	0,00	0
05/12/2025	30 REPROS PHOTOS FONDS ART MODERNE	2025TL-00080	1 054,00	0,00	0
05/12/2025	REST. COSTUME PIERROT (PRET EXPO IBELS)	2025TL-00081	5 025,00	0,00	0
05/12/2025	CONCEPTION CREATION SITE INTERNET	2025TL-00082	20 748,00	749,00	2
05/12/2025	3 ASPIRATEURS FILTRES HEPA P/ SALLES	2025TL-00083	1 299,60	18,00	5
05/12/2025	MEGAPHONE SUR BATTERIE	2025TL-00084	576,00	0,00	1
08/12/2025	3 VESTIAIRES PORTANTS	2025TL-00085	757,08	12,00	4
08/12/2025	INSTALLATION FER PLATS AU GRAND SALON	2025TL-00086	14 688,00	187,00	5
08/12/2025	FAUTEUIL ROULETTES CAISSE N°2	2025TL-00087	386,22	0,00	1
08/12/2025	4 CLOISONS AINTI BRUIT DOCUMENTATION	2025TL-00088	969,60	15,00	4
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES								
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES								B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****B13****Pour mémoire****Crédits ouverts (BP + DM)**

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions**Réalisations**

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	IV B14

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	2 397 719,23
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
 COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	163 048,21
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-46 221,27
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	116 826,94

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	116 826,94
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	116 826,94

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	36 806,31	36 806,31
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	100 353,06	82 420,53	0,00	82 420,53
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	100 353,06	82 420,53	-36 806,31	45 614,22
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	163 048,21			163 048,21
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	163 048,21			163 048,21
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				208 662,43

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		100 353,06	III 82 420,53
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		100 353,06	82 420,53
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	210,00	5 307,00
281351	Bâtiments publics	500,00	410,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	1 500,00	1 266,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 200,00	10 305,89
281838	Autre matériel informatique	21 290,00	21 792,40
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 600,00	15 577,20
28188	Autres immo. corporelles	48 200,00	27 762,04
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le Réalisations

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 853,06	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES									
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME									IV C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES									
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT									IV C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D’ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l’affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l’année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d’AE affectées dans l’année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d’AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l’année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	29 640,00	0,00	0,00	0,00	29 640,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	2 591,20	0,00	0,00	0,00	2 591,20	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	221 672,63	0,00	0,00	0,00	221 672,63	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	0,00	253 903,83	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	29 640,00	0,00	0,00	29 640,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	2 591,20	0,00	0,00	2 591,20	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	221 672,63	0,00	0,00	221 672,63	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	253 903,83	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	29 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	2 591,20	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	221 672,63	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	29 640,00	0,00	0,00	29 640,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	2 591,20	0,00	0,00	2 591,20	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	221 672,63	0,00	0,00	221 672,63	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	253 903,83	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR
FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	253 903,83	0,00	0,00	0,00	253 903,83	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	0,00	253 903,83	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	253 903,83	0,00	0,00	253 903,83	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	253 903,83	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	253 903,83	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	253 903,83	0,00	0,00	253 903,83	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		253 903,83	0,00	0,00	253 903,83	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
 - à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
- La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****D1.1****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

D1.2.1

(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

D1.2.1

(1)

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	0,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Fiscalité locale	0,00
			74	Dotations et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	2,02
014	Atténuations de produits	0,00	013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		2,02
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2,02
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		2,02

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

Service 02 (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	9 374,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		9 374,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 374,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

D1.2.1

Service 02 (1)

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	250 080,56	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	321 202,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Fiscalité locale	0,00
			74	Dotations et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	013	Atténuations de charges	117 537,52
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		250 080,56	Total recettes réelles et mixtes		438 739,97
042	Opérations ordre transf. entre sections	11 641,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		11 641,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		261 721,56	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		438 739,97
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		261 721,56	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		448 113,97

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
----------------	------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

D1.2.2

(1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

Service 02 (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

D1.2.2

Service 02 (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	9 374,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	44,00
281848	AMORTISSEMENTS MOBILIER BOUTIQUE	9 320,00
28188	AMORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		9 374,00

TOTAL RECETTES	9 374,00
----------------	----------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

D1.2.3

(1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,02
75888	AUTRES	2,02
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		2,02
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		2,02

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT

Service 02 (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	250 080,56
6037	VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	116 100,39
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES BOUTIQUE	2 258,61
6078	AUTRES MARCHANDISES	131 721,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		250 080,56
042	Opérations ordre transf. entre sections	11 641,00
6811	DOT AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIO	11 641,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 641,00
TOTAL DEPENSES		261 721,56

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

D1.2.3

Service 02 (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	321 202,45
7078	AUTRES DE MARCHANDISES	320 874,59
7082	COMMISSIONS	327,86
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	117 537,52
6037	VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	117 537,52
Total des recettes réelles		438 739,97
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		438 739,97

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
----------------	--	----------	------------------------	--	------

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION –
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00

- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 
ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC - CA - 2025

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE

D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT

Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis- sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS****D4**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION
GLOBALE****D5**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N****D6****ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	---------------------------------	--

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

D8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****D9****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13
RECETTES	326 801,27	170 131,26	0,00	156 670,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 410 079,36	2 323 578,12	0,00	86 501,24
RECETTES	2 410 079,36	2 397 719,23	0,00	12 360,13

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13
RECETTES	326 801,27	170 131,26	0,00	156 670,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 410 079,36	2 323 578,12	0,00	86 501,24
RECETTES	2 410 079,36	2 397 719,23	0,00	12 360,13

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	326 801,27	253 903,83	36 806,31	36 091,13
RECETTES	326 801,27	170 131,26	0,00	156 670,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 410 079,36	2 323 578,12	0,00	86 501,24
RECETTES	2 410 079,36	2 397 719,23	0,00	12 360,13
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 736 880,63	2 577 481,95	36 806,31	122 592,37
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 736 880,63	2 567 850,49	0,00	169 030,14

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_10-BF

S²LO

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D13.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D13.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D14.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
| (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus | |
| (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant | |
| (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés | |
| (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération | |

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D14.2**

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

MUSEE TOULOUSE LAUTREC - BUDGET MUSEE TOULOUSE LAUTREC

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

29 mai 2026

Présenté par (1),

A. Albi, le

La Présidente du mTL

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. le 5 juin 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

du Conseil d'administration du mTL

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La Présidente du mTL
S. Girardet Chaumeil





NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2025. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre structure. La section de fonctionnement retrace la gestion courante du musée tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants.

Avant-propos

Dans un contexte marqué par de fortes tensions sur les finances publiques et une évolution rapide des pratiques culturelles, les musées font face à des enjeux structurels majeurs. L'augmentation durable des coûts de fonctionnement (énergie, sécurité, assurances, conservation des œuvres), conjuguée à des attentes accrues en matière d'accessibilité, de médiation et de renouvellement des propositions culturelles, impose aux établissements patrimoniaux une gestion à la fois rigoureuse et prospective. À ces contraintes s'ajoute la nécessité de maintenir l'attractivité des sites culturels dans un environnement concurrentiel, tout en affirmant leur rôle essentiel dans le service public culturel et éducatif.

Dans ce cadre général, le musée Toulouse-Lautrec a su, ces dernières années, engager une dynamique nouvelle. Porté par une programmation renouvelée, structurée autour de temps forts, le musée a renforcé son rayonnement et consolidé son positionnement comme équipement culturel majeur du territoire. Cette stratégie a permis d'atteindre, en 2025, un niveau de fréquentation record par rapport aux dernières années, traduisant à la fois l'attractivité retrouvée du musée et la pertinence des orientations engagées.

Sur le plan financier, le musée Toulouse-Lautrec présente une situation maîtrisée. La

gestion rigoureuse des crédits, l'optimisation des ressources propres et la vigilance constante portée à l'équilibre budgétaire ont permis de soutenir cette montée en puissance sans fragiliser les fondamentaux financiers de l'établissement. Cette maîtrise constitue un socle indispensable pour envisager sereinement les perspectives à venir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre musée d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du musée et traduisant les actions menées en matière événementielle et culturelle que ce soit au travers de l'organisation d'expositions comme d'actions de médiations envers les publics.

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 s'élèvent à 2 397 719,23 €. Elles progressent de +2,82 % par rapport à 2024.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées à la fois au titre de la billetterie, de la boutique, du produit des locations ainsi que des participations d'autres organismes (de la Ville d'Albi notamment, mais également de l'Etat, du Département, et de mécènes).

Les principales recettes sont les suivantes :

- Boutique : 321 202 €
- Billetterie : 954 303 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville, permettant au musée de supporter les charges salariales des agents municipaux mis à disposition, remboursées ensuite : 650 000 €
- Subvention complémentaire de la Ville pour soutenir la programmation culturelle de l'année : 250 000 €
- Autres produits et participations : 219 913 €

Pour 2025, le chiffre d'affaires de la boutique du musée Toulouse-Lautrec affiche un niveau particulièrement satisfaisant, en progression constante depuis plusieurs années, dans un contexte de fréquentation globale en hausse. Elles s'élèvent à 321 202 € sur l'année 2025, en progression de +12 % par rapport à 2024. Cette performance résulte de plusieurs facteurs convergents, au premier rang desquels la reconstitution ciblée des stocks sur certaines références à forte attractivité, la mise en vente de nouveaux produits, un meilleur achalandage de la boutique permettant une offre plus lisible et plus qualitative, ainsi qu'un renforcement de sa visibilité auprès des publics. La boutique bénéficie pleinement de la dynamique de fréquentation du musée et constitue désormais une composante significative des recettes propres de l'établissement. Au-delà de la seule performance conjoncturelle, ces résultats traduisent une structuration plus efficiente de l'activité commerciale, en cohérence avec l'identité et le rayonnement du musée. La dynamique ainsi enclenchée à vocation à se poursuivre sur les exercices à venir (notamment avec le déploiement de la boutique en ligne), dans une logique de consolidation et d'optimisation maîtrisée, afin de renforcer durablement la contribution de la boutique à l'équilibre financier du musée.

L'année 2025 se caractérise également par un niveau de fréquentation du musée Toulouse-Lautrec élevé, supérieur à celui observé au cours des précédentes années. Cette dynamique résulte directement de la stratégie de programmation culturelle articulée autour de plusieurs temps forts et d'expositions à forte attractivité. L'exposition « Toulouse-Lautrec et l'art de l'affiche » a, à ce titre, constitué un levier déterminant de fréquentation, tant auprès du public local que des visiteurs extérieurs, contribuant à l'augmentation du nombre d'entrées. Cette hausse soutenue de la fréquentation s'est traduite par un haut niveau de recettes de billetteries, conforme aux prévisions initiales inscrites au budget 2025. Ce résultat témoigne à la fois de la pertinence des choix artistiques et culturels opérés, de la capacité du musée à élargir et fidéliser ses publics, ainsi que d'une visibilité accrue à l'échelle régionale et nationale. Sur le plan financier, cette performance consolide les ressources propres de l'établissement et contribue favorablement à l'équilibre budgétaire global, tout en confirmant la reconnaissance du musée Toulouse-Lautrec comme un équipement culturel attractif et structurant. Elle constitue également un signal positif pour les exercices à venir, tout en appelant à une gestion prudente et réaliste des perspectives et des fréquentations afin de consolider durablement cette dynamique pour les années futures.

Les recettes issues des locations d'espaces et des visites privatives du musée Toulouse-Lautrec enregistrent des niveaux inférieurs à ceux constatés en 2024. Elles s'établissent à 15 535 €. Cette évolution s'explique par le caractère exceptionnel des recettes perçues lors de l'exercice précédent, au cours duquel plusieurs opérations locatives d'ampleur avaient été réalisées. Par nature, ces recettes demeurent difficiles à anticiper et ne peuvent être considérées comme pérennes.

Les recettes tirées de l'organisation d'ateliers pédagogiques restent stables mais notables depuis 2023 avec, pour 2025, une belle fréquentation sur le mois de juin. Ces niveaux restent cependant encore inférieurs aux niveaux constatés avant la crise sanitaire. Elles constituaient ces années-là une source de recettes non négligeables et représentaient en moyenne, sur la période 2017 / 2019, 58 786 € contre 19 792 € sur les trois dernières années.

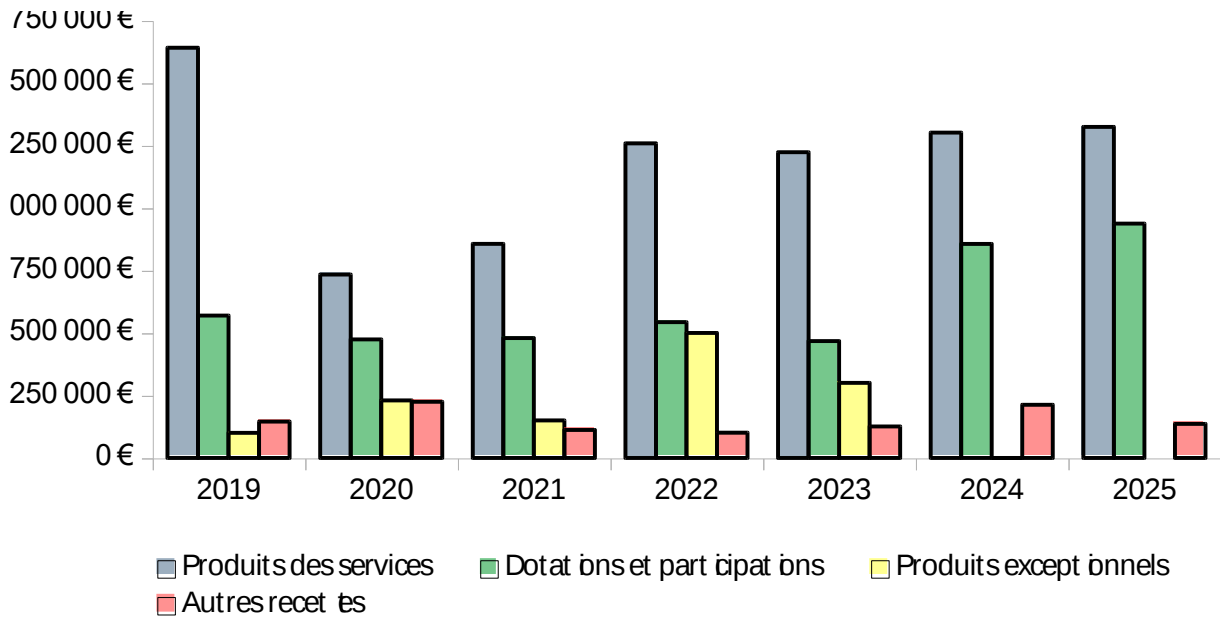
La ville d'Albi participe financièrement au fonctionnement de l'établissement par une subvention globale de fonctionnement. Cette subvention s'est établie à 650 000 € pour 2025 et permet au musée de supporter les charges salariales des agents municipaux mis à disposition et d'autres dépenses courantes de fonctionnement. Afin de renforcer la programmation culturelle du musée et accroître l'attractivité qu'elle génère, la Ville a également apporté un soutien financier, porté à 250 000 €. Au total, 900 000 € auront été alloués par la ville d'Albi au musée Toulouse-Lautrec sur l'année 2025, en plus de la subvention pour les ateliers Chahut Couleur (2 500 €).

La mise en œuvre de l'exposition Toulouse-Lautrec et l'art de l'affiche aura permis de bénéficier d'un financement extérieur de la part de la Direction régionale des Affaires culturelles (10 000 €), du Département (5 000 €) et, dans le cadre d'une convention de mécénat, de la société Futuris (10 000 €) et de la société Védiaud (10 000 €).

Au financement de l'exposition s'est ajoutée une subvention de la Direction régionale des Affaires culturelles pour la mission de suivi et de réalisation du récolement des collections (10 000 €).

Enfin, le montant des recettes de fonctionnement intègre la reprise de résultat de l'année antérieure, soit 67 929,36 €.

La décomposition des recettes réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :



b) Les dépenses réelles de fonctionnement

En propos liminaire, il convient de rappeler qu'en 2025 les établissements muséaux français évoluent dans un contexte budgétaire marqué par de fortes contraintes financières et structurelles. Celles-ci recouvrent principalement les dépenses de personnel, l'entretien du bâti patrimonial, les charges énergétiques, ainsi que les dépenses induites par la sécurité, l'accessibilité et l'accueil des publics. Les musées doivent de surcroît poursuivre une politique de programmation ambitieuse, fondée sur la présentation des collections permanentes et l'organisation d'expositions temporaires, afin de maintenir leur attractivité et leur fréquentation. Ces expositions constituent un levier essentiel de rayonnement culturel et touristique, mais génèrent des coûts significatifs (scénographie, assurances, transports d'œuvres, communication). Dans ce contexte, l'enjeu majeur réside dans la capacité des établissements à concilier maîtrise des charges courantes, exigence patrimoniale et accessibilité culturelle, tout en développant des ressources propres et des partenariats.

Dans cet environnement, le musée Toulouse-Lautrec se distingue par une gestion rigoureuse et maîtrisée de ses charges courantes. Cette maîtrise repose notamment sur :

- une optimisation des dépenses de fonctionnement, intégrant une gestion raisonnée des charges énergétiques et techniques ;
- une diversification des ressources propres contribuant à limiter la pression sur le budget ;
- une programmation culturelle structurée, conciliant ambition artistique et sobriété financière, notamment dans la conception des expositions temporaires.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2025 à 2 241 157,59 € soit une progression de 1,27 %. Cette progression des dépenses réelles de fonctionnement apparaît donc maîtrisée et conforme aux prévisions budgétaires de début d'année 2025. Surtout, elle démontre la capacité du musée à rester engagée dans le déploiement d'une action culturelle variée, ancrée dans son patrimoine et son histoire et ouverte à l'ensemble des publics tout en assurant une gestion financière responsable et soutenable.

Le chapitre des dépenses de personnel représente 57,2 % ~~des dépenses réelles de~~ fonctionnement du musée. Elles s'élèvent à 1 283 610 € en 2025. La maîtrise de la masse salariale reste une ligne directrice du fonctionnement de l'établissement. La recherche d'une plus grande efficacité implique l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des process de gestion. Le pilotage de la masse salariale s'inscrit donc dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion afin d'anticiper les enjeux et les besoins du musée, ses projets et les évolutions prévisibles de l'emploi. Qui plus est, le musée Toulouse-Lautrec subit l'impact de mesures salariales exogènes et non maîtrisables, entraînant une augmentation mécanique de sa masse salariale sans que l'établissement dispose de leviers d'action pour en maîtriser l'évolution. En effet, après plusieurs années d'évolution modérée (2020 et 2021), les charges de personnel ont augmenté plus fortement ces dernières années, principalement sous l'effet des mesures salariales nationales (effets en année pleine des différentes hausses du point d'indice), des hausses successives du SMIC, et d'une refonte du régime indemnitaire de la ville d'Albi, décidée en 2024, avec une attention particulière portée aux agents occupant des emplois de catégorie C.

Le chapitre des charges générales s'élève, pour l'année 2025, à 957 301 €, en diminution de 4,7 % par rapport à l'année 2024. Cela traduit l'engagement du musée à maîtriser ces charges courantes, qui représentent plus de 1/3 des dépenses de fonctionnement. Elles constituent un poste budgétaire structurant qui regroupe tant les coûts indispensables à l'exploitation quotidienne que les dépenses liées à la conservation, à la maintenance technique et à l'accueil des publics. Ces charges comprennent notamment la maintenance régulière du bâtiment et des équipements (climatisation, systèmes de sécurité, entretien des espaces d'exposition), ainsi que les services associés à l'exploitation (accueil, surveillance, nettoyage), qui doivent être assurés en permanence pour garantir la conformité réglementaire et la sécurité des œuvres et des visiteurs. Même en diminution, les charges à caractère général restent toujours impactées par l'augmentation des prix de l'énergie. Les dépenses de fluides ont constitué la cause la plus puissante d'augmentation des charges de fonctionnement du musée depuis plusieurs années dans des proportions qu'aucune mesure d'économie de consommation (bien que les efforts réalisés en la matière soient notables) ou d'autres postes budgétaires ne peut compenser. Cependant, pour la première fois depuis 2022, les dépenses énergétiques sont constatées en baisse dans le budget du musée. Elles s'établissent à 232 678 € (contre 284 303 € en 2024). Cette baisse aura permis d'oxygéner ce chapitre.

La persistance de l'inflation, bien qu'en net ralentissement, se traduit par des conséquences toujours diffuses parmi lesquelles :

- des prix élevés de certaines fournitures et matières premières ;
- la poursuite de la hausse des coûts d'une partie des marchés publics de fournitures ou de prestations de services externalisées (soit par le biais de l'application des formules d'indexation pour les marchés en cours, soit au moment du renouvellement des marchés publics).

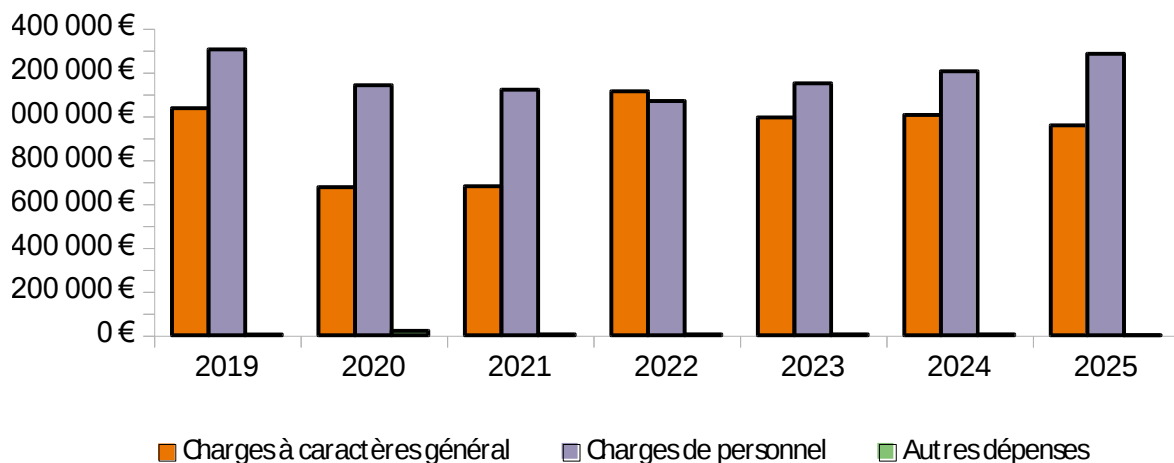
Comme depuis plusieurs années, la quasi totalité du budget alloué en matière de maintenance du bâtiment a été consommée. Cette maintenance régulière et le suivi des équipements vieillissants permettent de conserver les œuvres dans de bonnes températures et normes d'hygrométrie.

Afin de limiter les augmentations, la « part à commande » qui permet au musée de prendre en charge des améliorations est limitée au minimum.

Les bons chiffres d'affaires réalisés par la boutique tirent leurs bénéfices de la stratégie de renouvellement du stock de marchandises mise en place depuis quelques années. Un budget de 150 000 € est désormais alloué sur ce poste (contre 80 000 € en 2022). Il est consommé à près de 95 % chaque année. La belle année 2025 confirme encore une fois que l'effort budgétaire réalisé semble porter ces fruits en termes de retombées économiques et de visibilité.

À côté de ces dépenses récurrentes, l'organisation d'expositions temporaires génère des engagements budgétaires spécifiques significatifs. Pour 2025, elles auront nécessité des moyens complémentaires en matière de scénographie, de publicité pour des campagnes de communication ciblées permettant d'assurer la visibilité de l'évènement auprès du public. Ce projet aura également nécessité la couverture d'assurance spécifiques pour les œuvres présentées, ainsi que des dépenses de transport et logistique. L'ensemble de ces dépenses s'établissent à près de 300 000 €.

Voici la décomposition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 :



c) Les dépenses d'ordres de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

En 2025, ces dépenses représentent un montant de 82 420,53 €. Des recettes d'ordres d'investissement ont été constatées pour la même somme.

d) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'établit à 142 070,47 €. Il est en progression de 74 141,11 € par rapport à 2024. L'exercice 2025 se distingue par une progression globale des recettes de fonctionnement du musée Toulouse-Lautrec. Cette évolution favorable résulte d'une année particulièrement réussie en matière de fréquentation, avec un niveau d'entrées inédit depuis la crise covid, conjuguée à la performance remarquable des recettes commerciales, notamment celles de la boutique. Ces résultats traduisent de manière concrète l'efficacité d'une politique culturelle volontariste, fondée sur le renouvellement de l'offre, la mise en valeur des collections, le développement des actions

de médiation et une stratégie active de promotion et de sensibilisation des publics.

La hausse des recettes propres observées en 2025 confirme ainsi la pertinence des orientations engagées et la capacité du musée à renforcer son attractivité tout en respectant ses missions fondamentales de service public culturel. Cette dynamique, désormais consolidée, constitue un socle solide pour les exercices à venir et atteste qu'une stratégie culturelle structurée et cohérente peut produire des effets durables, tant en termes de rayonnement que d'équilibre financier.

Toutefois, ces résultats positifs appellent à une indispensable prudence. Le musée Toulouse-Lautrec demeure un établissement dont le fonctionnement repose sur des charges structurelles élevées, liées notamment aux dépenses courantes incompressibles, à la maintenance du site et à la préservation des collections, qui constituent des obligations permanentes et prioritaires. À ces contraintes propres à l'activité muséale s'ajoutent les effets du contexte budgétaire national, qui fait peser des tensions accrues sur les finances de l'établissement, en particulier en matière de charges salariales. Par ailleurs, l'environnement économique actuel, marqué par un niveau d'inflation qui reste encore élevé sur certains postes, la volatilité des coûts de l'énergie (récent conflit au Moyen-Orient) et la progression des dépenses d'assurance, accentue la fragilité des équilibres financiers et expose le musée à des aléas difficilement maîtrisables. Dans ce contexte, si la dynamique engagée constitue un signal très encourageant, elle impose néanmoins de poursuivre une gestion rigoureuse, réaliste et soutenable. L'enjeu pour les exercices à venir sera de concilier maîtrise des dépenses et capacité d'initiative, en faisant preuve à la fois de prudence budgétaire et d'inventivité, afin de maintenir un haut niveau d'exigence culturelle tout en sécurisant durablement l'équilibre financier du musée.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du musée à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du musée regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement public. Il s'agit notamment des acquisitions ou des restaurations d'œuvres, des aménagements et travaux, de l'achat de matériel.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'acquisition ou à la restauration d'œuvres) et le mécénat.

a) Les recettes réelles de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent pour 2025 à 250 758,94 €, en progression de +35,5 % par rapport à 2024. Cela s'explique, en partie, par une reprise d'excédent supérieur à l'année précédente (+ 19 507,67 €).

Le musée aura bénéficié en 2025 d'un mécénat dédié (des Laboratoires Fabre, de la Société Védiaud et de la Société des Amis du musée) qui aura permis de financer la

restauration des affiches de Toulouse-Lautrec. Une participation de la Société des Amis du musée aura également permis l'acquisition du dessin « Le bidet » venu enrichir les collections. Ce soutien témoigne de la capacité de l'établissement à mobiliser et attirer des partenaires et investisseurs privés autour de ses projets scientifiques et culturels. Il a, en outre, contribué de manière déterminante au déploiement et à la qualité de l'exposition temporaire.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) reste le principal financeur public avec 19 419 € versés en soutien à la numérisation des actes et œuvres, à la conception et production d'un dispositif de médiation, à l'achat de matériel de conditionnement et au titre du fonds régional d'aide à la restauration et à la conservation préventive des collections (FRAR 2025).

À cela s'ajoute une subvention de la Région de 1 491 € au titre du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR 2024) pour la restauration d'un lot d'arts graphiques et de peintures.

b) Les recettes d'ordres de la section d'investissement

En 2025, les recettes d'ordre de transfert entre sections représentent un montant de 82 420,53 €. Elles concernent les dotations aux amortissements. Des dépenses d'ordre de fonctionnement ont été constatées pour la même somme.

c) Les dépenses réelles de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent en 2025 à 253 903,83 €. Elles ont doublé en un an. Elles s'articulent autour de 3 axes : la politique d'acquisition, la poursuite du programme de restauration des œuvres, et la modernisation des outils.

L'organisation d'expositions spécifiques constitue une opportunité majeure de valorisation des collections, mais implique également la mobilisation de moyens financiers significatifs. Ces projets nécessitent en effet des dépenses importantes liées aux opérations de restauration des œuvres, à leur mise en valeur scénographique, ainsi qu'aux travaux d'encadrement et de conservation préventive, indispensables au respect des exigences patrimoniales et muséographiques du musée Toulouse – Lautrec.

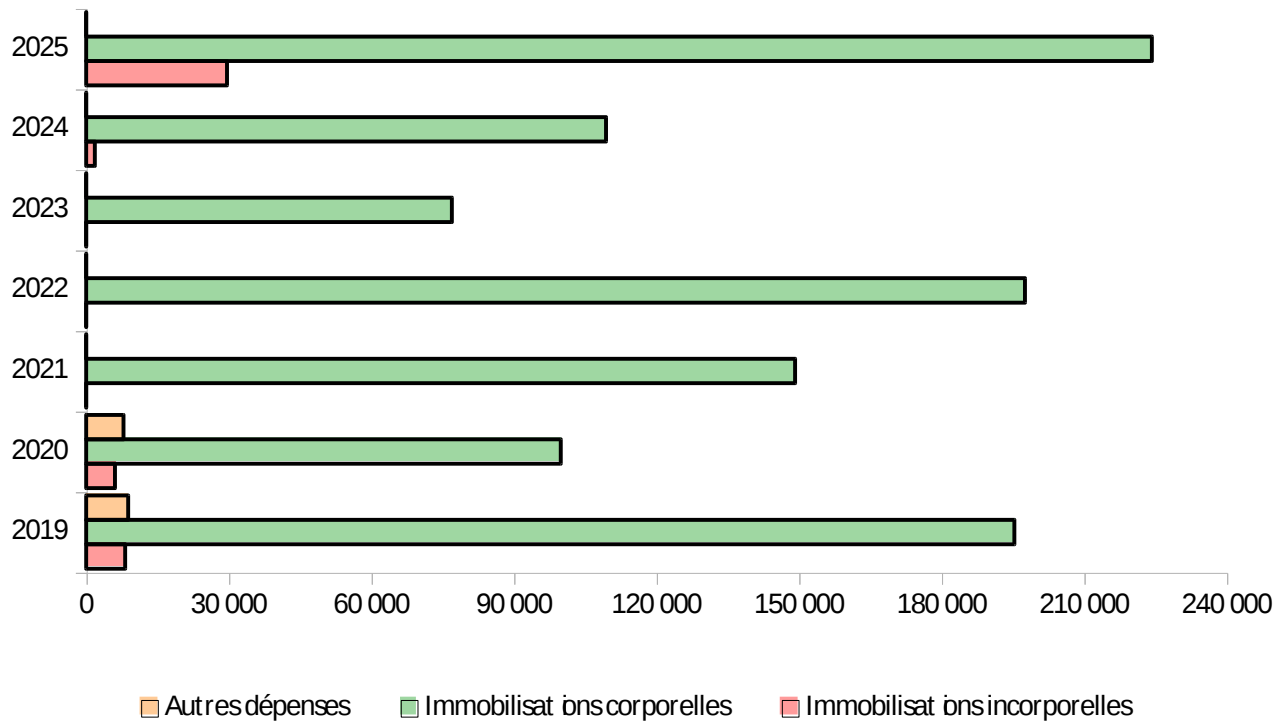
En ce qui concerne la politique d'acquisition, l'établissement a fait l'acquisition d'un dessin de Toulouse-Lautrec « Le Bidet » pour 11 414,10 €.

Dans le cadre de la restauration des œuvres, le musée aura engagé près de 44 000 € pour l'encadrement de 38 affiches et 15 œuvres dans le cadre de l'exposition « Toulouse-Lautrec et l'art de l'affiche ». Plusieurs restaurations ont également été menées durant l'année pour près de 40 000 €. En 2025, le musée aura également investi près de 10 000 € dans l'achat de matériel de conditionnement, indispensable à la bonne conservation des œuvres. Ce sont également ajoutées des dépenses d'aménagements avec l'acquisition de mobiliers scénographiques pour l'exposition temporaire et l'installation de fer plats dans les grands salons du premier étage.

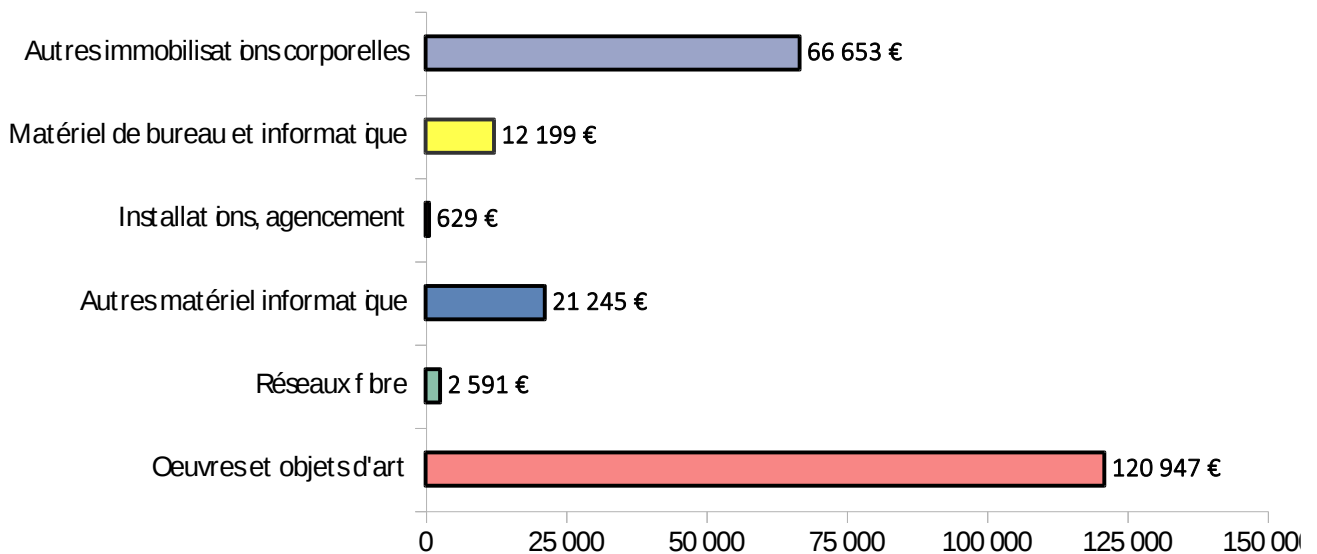
Le musée poursuit la modernisation de ces outils, avec le changement intégral de la téléphonie et l'extension des caméras de surveillance au rez-de-chaussée. L'étape la plus importante aura été le lancement de la mission de conception et création du site internet

du musée pour 29 640 €. Le solde de la prestation sera payé sur 2026. Elle permettra la création et le déploiement d'une boutique en ligne. Ce dispositif devrait renforcer la visibilité de la boutique au-delà du public physique du musée, en touchant une clientèle nationale et internationale, et en permettant la croissance du chiffre d'affaires par la diversification des canaux de vente. L'ensemble de ces évolutions contribuent à la modernisation de l'image du musée, en affirmant son inscription dans les usages numériques contemporains.

La décomposition des dépenses d'investissement 2025 est la suivante :



Immobilisations corporelles



d) Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement 2025 du musée s'établit à 79 275,64 € en diminution de 83 772,57 €. Cette diminution s'explique par l'accélération des dépenses notamment relatives aux restaurations d'œuvres et au lancement de la conception du site internet. L'excédent réalisé assurera le financement des dépenses reportées sur 2026, soit 36 806 €. Ces dernières concernent principalement le déploiement de la billetterie en ligne sur le nouveau site, le remplacement des écrans des trois tripodes et l'installation de voyants de catégories tarifaires, l'acquisition de matériel de conditionnement et enfin la restauration de plusieurs lithographies.

III. Conclusion générale

L'exercice budgétaire 2025 s'inscrit dans la continuité d'une dynamique particulièrement positive pour le musée Toulouse-Lautrec. La saison écoulée se distingue par une fréquentation soutenue et par le succès des nombreuses propositions culturelle déployées tout au long de l'année. Les expositions temporaires, avec en point d'orgue celle consacrée aux affiches de Toulouse-Lautrec et l'accrochage Miro, ont rencontré un large public et confirmé l'attractivité de l'établissement. Ces temps forts illustrent pleinement la capacité du musée à faire vivre la culture de manière constante et renouvelée, au-delà des seuls temps forts touristiques.

Grâce à une gestion rigoureuse et maîtrisée, le musée Toulouse-Lautrec parvient à maintenir l'équilibre budgétaire, condition indispensable à la pérennité de son action. Cet équilibre général demeure toutefois fragile et les marges de manœuvres restent réduites. Elles sont pourtant essentielles, tant pour assurer le fonctionnement quotidien de l'établissement que pour poursuivre les investissements nécessaires à la conservation, à la valorisation et à la protection de ce patrimoine.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Le budget supplémentaire 2025 prévoit les inscriptions suivantes :

En fonctionnement

Recettes

- l'intégration du résultat reporté du compte administratif 2025 (+ 142 070,47 €) ;
- n'ayant pas pu voter son compte administratif 2025 avant le vote du budget primitif 2026, le musée avait inscrit une estimation de recettes équivalente. Suite au vote du compte administratif 2025 et à la reprise des résultats définitifs, il convient donc de restituer cette provision (- 142 000 €) ;

Dépenses

- l'inscription de crédits supplémentaires pour le transport d'œuvres (+ 8 000 €) ;
- la restitution de crédits prévus pour une publication non réalisée (- 5 000 €)

- le financement de la section est assuré par l'enveloppe de dépenses imprévues (- 2 929,53 €).

En investissement

Recettes

- l'intégration du résultat reporté du compte administratif 2025 (+ 79 275,64 €) ;
- n'ayant pas pu voter son compte administratif 2025 avant le vote du budget primitif 2026, le musée avait inscrit une estimation de recettes équivalente. Suite au vote du compte administratif 2025 et à la reprise des résultats définitifs, il convient donc de restituer cette provision (- 79 000 €) ;

Dépenses

- les restes à réaliser de l'année 2025 (+ 36 806,31 €) ;
- la baisse de la provision de dépenses inscrite au budget primitif 2026 pour permettre le financement de l'équilibre de la section d'investissement (-36 530,67 €).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte à l'unanimité

le budget supplémentaire 2026 du budget général du musée Toulouse-Lautrec annexé à la présente délibération.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec.



V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice 13

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29 mai 2026

Présenté par (1).

A. le

le Présidente du mTL
Albi, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).(3),

5 juin 2026, du Conseil d'Administration du mTL

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

La Présidente du mTL
S. Guiraud - Chaumail





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION PORTANT ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991

Le tableau des emplois de l'Etablissement Public Musée Toulouse-Lautrec est régulièrement mis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de l'établissement effectivement pourvus ou représentant des besoins déterminés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux du musée en matière d'évolution des ressources humaines. Il présente le renouvellement et les créations d'emplois issus de l'identification de métiers et de fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le tableau des emplois évolue, au gré des décisions d'ouverture ou de fermeture de poste, des recrutements et des départs mais également des décisions d'avancements de grade et de promotions internes.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu des nécessités des services, il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir valider l'actualisation du tableau des emplois compte tenu des éléments suivants :

- la transformation de trois postes d'agent d'accueil, entretien, surveillance, boutique et maintenance en poste de chef d'équipe, rattaché au pôle Accueil, Entretien, Surveillance, Boutique et Maintenance, emploi à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Il est précisé que la transformation de ces postes n'engendre pas la création de trois emplois au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des adjoints du patrimoine.

Le tableau des emplois a été actualisé afin de tenir compte des évolutions intervenues au sein des effectifs.

Cette actualisation permet à l'Etablissement d'affirmer son engagement en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des parcours professionnels de ses agents, au service d'une action publique de qualité et de proximité. Elle intègre les avancements de grade, les promotions internes, les nominations issues des concours et examens professionnels, ainsi que les transformations de postes liées aux réorganisations de services présentées en Comité Social Territorial (CST). Ces évolutions n'impliquent pas systématiquement une création d'emploi.

En revanche, il est nécessaire d'ouvrir un emploi d'attaché de conservation du patrimoine (réussite concours).

Par ailleurs, le musée Toulouse-Lautrec emploie un chargé de récolement sur un poste non permanent (ne figurant pas dans le tableau des emplois) et onze agents sont mis à disposition par la ville d'Albi.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec d'adopter la mise à jour du tableau des emplois tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-3 et L332-8,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du CST en date du 17 février 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser périodiquement le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir exceptionnellement certains postes aux contractuels notamment lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

Les modifications du tableau des emplois du musée Toulouse-Lautrec au titre de l'année 2026 telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe.

APPROUVE

L'ouverture aux contractuels des postes de chef d'équipe, rattaché au pôle Accueil, Entretien, Surveillance, Boutique et Maintenance. Ces emplois sont ouverts aux agents titulaires d'un grade du cadre d'emplois correspondant, mais en l'absence de candidat titulaire adapté aux besoins du poste, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels pour une durée déterminée ou indéterminée, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu de la nature des fonctions, de l'étendue des responsabilités et des besoins du service.

DIT QUE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec**



ANNEXE – TABLEAU DES EMPLOIS DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 081-200018877-20260605-2026_0506_17D-DE



TABLEAU DES EMPLOIS MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC – FEVRIER 2026					
Agents Musée					
FILIERES	EMPLOI OU GRADE	Nombre d'emplois ouverts - théorique février 26	Quotité	Nombre d'emplois pourvus - réel février 26	Ouvert aux Contractuels
CULTURELLE	Conservateur du patrimoine	1	100 %	1	
	Attaché territorial de conservation du patrimoine	2	100 %	2	
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	100 %	1	
	Assistant de conservation	1	100 %	1	
	Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	1	100 %	1	
	Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	1	100 %	1	
	Adjoint territorial du patrimoine	5	100 %	5	
		12		11	
ADMINISTRATIVE	Attaché	2	100 %	2	
		2		2	
TECHNIQUE	Technicien principal de 2ème classe	1	100 %	1	
	Adjoint technique	1	100 %	1	
		2		2	

	Total Général	16		15	
Ce tableau tient compte des agents en disponibilité (1) et en détachement (0)					

Agents mis à disposition par la Ville d'Albi					
FILIERES	EMPLOI OU GRADE	Nombre d'emplois ouverts - théorique février 26	Quotité	Nombre d'emplois pourvus - réel février 26	Ouvert aux Contractuels
CULTURELLE	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	100 %	1	
	Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	2	100 %	2	
	Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	2	100 %	2	
	Adjoint territorial du patrimoine	2	100 %	2	
		7		7	
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	1	100 %	1	
	Adjoint administratif Ppal 1ère classe	2	100 %	2	
		3		3	
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	100 %	2	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	100 %	1	
		3		3	

	Total Général	13		13	
Ce tableau tient compte des agents en disponibilité (2) et en détachement (0)					



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC**

L'an deux mille vingt-six, et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00 en visioconférence et présentiel au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESSCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CRÉATION D'INSTANCES PARITAIRES **COMMUNES ENTRE LA VILLE D'ALBI ET LE MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 251-5 et L251-7, R211-29 à 31

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux

Considérant l'avis du CST

Considérant l'accord du conseil municipal de la ville d'Albi

Considérant l'accord du conseil d'administration du CCAS

Les dispositions légales relatives aux élections professionnelles de décembre 2026 prévoient :

- La création de Commissions Administratives Paritaires (CAP) par catégorie hiérarchique pour les agents fonctionnaires ;
- La création d'une Commission Consultative Paritaire (CCP) commune à toutes les catégories pour les agents contractuels ;
- La création d'un Comité Social Territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette

collectivité, de créer un CST commun compétent à l'égard de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents ;

- La création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 200 agents.

Afin de préserver les liens étroits entre la ville d'Albi et les établissements publics qui lui sont rattachés, il est proposé la création d'un CST commun avec le centre communal d'action sociale d'Albi et le musée Toulouse-Lautrec, soit un total de 869 agents au 1er janvier 2026. La F3SCT est organisée selon les mêmes modalités que le CST.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1 : de créer un CST commun et une F3SCT commune, compétents pour les agents de la Ville d'Albi, du centre communal d'action sociale d'Albi et de l'Etablissement public du musée Toulouse-Lautrec.

Article 2 : d'informer le centre de gestion du Tarn de la création de ce Comité Social Territorial commun.

Fait à Albi, le 5 juin 2026.

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Le titre III du code général de la fonction publique est consacré à l'action sociale à destination des agents publics et de leurs familles.

L'article L731-1 de ce code définit l'objectif de cette action qui doit avoir, individuellement ou collectivement, pour but d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi que de les aider à faire face à des situations difficiles.

L'article L.731-4 confie le soin au Conseil d'Administration du musée Toulouse-Lautrec de déterminer le type des actions sociales à mener, le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales et établissements publics, qui doit figurer dans le budget.

Ces prestations doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Le bénéficiaire doit participer, hormis dispositions spécifiques à certaines prestations, à la dépense engagée. Cette participation doit tenir compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale ;
- Elles ne constituent pas un élément de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir ;

- Elles ne peuvent être versées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et leur paiement ne peut donner lieu à un rappel ;
- Les demandes de versement doivent être déposées au cours de la période de douze mois suivant le fait générateur de la prestation.

Pourront bénéficier de ces prestations :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité exerçant leurs fonctions à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet ;
- les fonctionnaires appartenant à une autre fonction publique, recrutés par voie de détachement ;
- les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent en activité exerçant leurs fonctions à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet ;
- les agents sous contrat de droit privé exerçant leurs fonctions à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet ;

La gestion des prestations peut être assurée :

- Par les collectivités locales et leurs établissements public ;
- Pour tout ou partie et à titre exécutif, par des organismes à but non lucratif ou des associations nationales type loi 1901.

L'objectif est de pouvoir intégrer dans un cadre légal les prestations d'action sociale à destination du personnel tant pour aider les agents à faire face à des périodes difficiles qu'à conforter l'épanouissement de chacun.

Il est donc demandé au Conseil d'administration du musée Toulouse-Lautrec de déterminer les prestations d'action sociale directement gérées et délivrées par l'Etablissement public du musée que sont :

La protection sociale complémentaire

L'Etablissement public du musée propose à ses agents, depuis 2015, de participer financièrement à leur protection sociale complémentaire. Pour le risque de prévoyance, la participation est à hauteur de 14 euros par mois et par agent. Pour le risque santé, la participation est à hauteur de 20 euros par mois et par agent.

Depuis 2024, les agents adhérents au contrat groupe prévoyance bénéficient d'une prise en charge médicale, généraliste et/ou spécialisée, totalement gratuite, 24h/24 et 7j/7 en téléconsultation. Cette prestation complémentaire n'a pas d'incidence budgétaire pour le musée. Pour rappel, la réforme gouvernementale obligeait les collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance, à participer financièrement à hauteur minimum de 7 euros par mois et par agent.

Pour le risque santé, à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation financière ne pouvait être inférieure à 15 euros par mois et par agent.

La restauration collective

L'Etablissement public du musée contribue pour partie aux repas pris par les agents qui déjeunent au restaurant interadministratif.

La famille

Pour l'année 2026, l'Etablissement public du musée souhaite mettre en place son intervention dans le domaine du handicap en allouant, le cas échéant, une allocation spéciale aux agents ayant à charge un enfant porteur de handicap.

Il souhaite également proposer son soutien aux agents dans le domaine des vacances et des loisirs avec des remboursements de séjour en centre de loisirs, colonies et réservations de vacances concernant les enfants d'agents entre 3 ans et 12 ans révolus, selon les montants définis par décret national. Le coût total de cette participation pour le musée serait d'environ 1000 euros (prestations versées sans tenir compte des revenus familiaux).

Les montants de ces deux prestations seront réévalués tous les ans en fonctions de la circulaire annuelle relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune. La prestation versée ne pourra pas dépasser une prise en charge supérieure à 75%.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L731-1 à L731-4

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

VU l'avis du CST en date du 17 février 2026

Entendu le présent exposé,

Après avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité :

- De maintenir la participation employeur à la protection sociale complémentaire dans ses conditions actuelles ;
- D'instaurer la participation employeur à la restauration collective dans ses conditions actuelles ;
- De mettre en place une prestation dédiée à la famille pour les agents ayant des enfants porteurs de handicap et/ou des enfants bénéficiant de séjours en centre de loisirs, colonies et réservations de vacances.

DIT QUE

Pourront bénéficier de ces prestations :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ayant six mois d'ancienneté au moins,
- Les agents contractuels en activité ayant six mois d'ancienneté au moins,
- Les agents de droit privé en activité ayant six ans d'ancienneté au moins.

DIT QUE

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 10h00, en présentiel et visioconférence au musée Toulouse-Lautrec.

Sont présents au musée avec voix délibérative :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fanny GIRARD, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Christine DEVOISINS, *administrateurs*.

Sont présents en visioconférence, avec voix délibérative :

Bertrand du VIGNAUD, Mathieu VIDAL, Jean-Pierre WALLEZ, *administrateurs*.

Sont excusés :

Marc ALIAS, Ariane AUJOLAT, Philippe BONNECARRERE, Jacqueline LAPEYRE, Marie-France MARCHAND-Baylet, Laurent VANDENDRIESCHE, *administrateurs*.

Assistent sans voix délibérative :

Valérie DURAND, DGA Département du Tarn, Julien NICOLAS, chargé de mission auprès de la direction du mTL, *invités*.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'INSTAURATION DU FORFAIT « MOBILITÉS DURABLES »

À la suite de la publication du décret n° 2024-558 du 18 juin 2024, le cadre juridique du forfait « mobilités durables » a évolué en élargissant les moyens de transports ouvrant droit au versement du forfait.

Ce dispositif est une aide destinée à encourager les modes de transport alternatifs ou durables pour les trajets domicile-travail. Il se distingue de la prise en charge des frais d'abonnement de transports publics ou de service public de location de vélos qui s'impose aux employeurs.

Il s'applique aux déplacements des agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- À vélo musculaire ou à assistance électrique ou en engin de déplacement personnel motorisé non thermique (ex : trottinette) dont l'agent est propriétaire ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- En utilisant les services de mobilité partagée suivants :
 - o Les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique ;

- Les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Les différents montants du forfait « mobilités durables » sont fixés par arrêté ministériel. Ils dépendent du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Ils pourront varier automatiquement et de plein droit en fonction de l'évolution de la réglementation.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Les bénéficiaires de ce forfait sont :

- Les agents titulaires et stagiaires,
- Les agents contractuels de droit public,
- Les agents de droit privé

ET utilisateurs de l'un des moyens de transports éligibles pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail,

ET au moins 30 jours par an.

Il est à noter que l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport au cours d'une même année pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation.

Les agents exclus de ce dispositif sont ceux bénéficiant soit :

- D'un logement de fonction sur le lieu de travail,
- D'un véhicule de fonction,
- D'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur.

L'octroi du forfait « mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de la collectivité au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport éligibles. Pour les services de mobilité partagé, l'attestation devra être accompagnée d'une facture. Pour le covoiturage, il sera demandé de joindre à l'attestation l'un des justificatifs suivants :

- Un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) à une plateforme de covoiturage ;
- Une attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage réalisé en dehors d'une plateforme professionnelle ;
- Une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr>) prouvant la réalisation effective des trajets.

L'utilisation effective de ces moyens de transport peut faire l'objet d'un contrôle a posteriori de la part de l'employeur, qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

Le forfait « mobilités durables » est cumulable avec le remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010, mais un même abonnement ne peut pas faire l'objet d'un remboursement à ces deux titres.

Par son caractère facultatif, il appartient donc à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de décider par délibération, de la mise œuvre de ce dispositif à destination des agents du musée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général de la fonction publique

VU le code du travail, notamment ses articles L.3261-1 et L.3261-3-1

VU le décret n°2020-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

VU l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'État modifié par un arrêté du 13 décembre 2022

VU le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale modifié en dernier lieu par le décret n° 2024-558 du 18 juin 2024

VU l'avis du CST en date du 17 février 2026

**ENTENDU le présent exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité,

DÉCIDE

D'instaurer le forfait mobilités durables à compter de 2026 selon les modalités présentées ci-dessus.

DÉCIDE

Que le versement du forfait mobilités durables aura lieu en un seul versement l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra au premier trimestre de l'année N+1.

DIT QUE

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

Fait à Albi, le 5 juin 2026

L'Ordonnateur,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire d'Albi,
Présidente du Conseil d'administration
du musée Toulouse-Lautrec.**

